

***CONFLIT***

***NÉGOCIATION***

***COOPÉRATION***

***Les Cahiers de l'École***

**ÉCOLE DOCTORALE *CONNAISSANCE ET CULTURE*  
Université Paris 10**

**Séminaire interdisciplinaire du 3 décembre 2004**

## COMITÉ DE LECTURE

Michel KREUTZER

Danielle LEEMAN

Jacques PAIN

## MISE EN FORME

Paula GODERNIAUX

François MOURLEVAT

## SOMMAIRE

### CONFLIT, NÉGOCIATION, COOPÉRATION

Annonce de la journée doctorale : D. LEEMAN .....	6
---	---

#### Première partie

Conflit, négociation, coopération ? : J. PAIN .....	8
Conflit et coopération : M. KREUTZER .....	10
Conflit des sexes chez une espèce d'oiseaux chanteur : T. DRAGANOIU .....	12
Une autre figure du conflit et de la négociation : P. BERNIER .....	13
Gestion de conflits et modèles de négociation : V. AEBISCHER .....	19
Questions et réactions : C. LAFITTE-COULON, B. ROBBES, C. VAGUER .....	26

#### Deuxième partie

Conflit de définition de la réalité et coopération au sein de l'espace public médiatique : J. MOUCHON .....	30
Compte-rendu de la communication : O. DESEILLIGNY, C. LAFITTE-COULON .....	33
Préliminaires à une étude linguistique de la coopération et du conflit : F. GADET .....	36
Coopération en situation d'asymétrie linguistique en milieu professionnel : I. MOUCLIER .....	43
Note sur conflit et coopération du point de vue de l'économie : O. FAVEREAU .....	48
Débat après les interventions : M. MOISY, V. DELILLE .....	51

#### Troisième partie

L'émergence du réseau et des nouveaux modes de règlement des conflits à l'épreuve de Michel Foucault : N. ISRAËL .....	56
---	----

École Doctorale Connaissance et Culture.  
2004-2005.

Séminaire Conflit-Coopération-Négociation.  
Vendredi 3 décembre 2004.  
Salle des conférences du bâtiment B.

Coordination et régulation : Jacques Pain.  
(SPSE. Sciences de l'Éducation)

Il s'agit pour nous de dynamiser les rencontres théoriques des doctorants et des enseignants « doctoraux », mais aussi des chercheurs extérieurs branchés sur les thèmes proposés, afin d'ouvrir un espace « mental et institutionnel pluridisciplinaire ».

Sur cette première thématique, un groupe s'est réuni depuis un an et demi, envisageant – dans l'esprit inter – voire trans- – disciplinaire européen de penser un master.

Nous nous sommes appuyés sur ce groupe pour préparer et proposer cette première journée doctorale.

La problématique « Conflit-Coopération-Négociation », de fait, est littéralement transversale. Il suffit de consulter Internet pour voir se dérouler les réflexions économiques et politiques, avant tout par la théorie des jeux et les « calculs » de stratégies. Mais nous basculons vite dans les enjeux écologiques et les choix sociaux, enjeux psychosociologiques, communicants, où la langue, l'histoire et l'anthropologie ont à parler. L'éducation et la socialisation en rendent des exemples quotidiens, à l'école ou dans les familles.

L'espace de réflexion, on le voit bien, s'articule autour de ces termes.

*Conflit.* Notons que le conflit en sociologie et polémologie est ce qui stabilise les processus de violence « brute », et autorise des coopérations constructives, dans l'esprit de résoudre par la négociation et la « parole » l'inévitable et « narcissique » guerre d'intérêts intersubjectifs et intercommunautaires. Nous en arrivons vite à la médiation et à la négociation comme procédures politiques et sociales, voire institutionnelles. Encore faut-il fixer les concepts.

Pensons pour nos interventions à l'épistémologie de cette problématique, qui s'installe sur des débats de grande dimension culturelle pour la question humaine et universitaire.

Journée du 3 décembre 2004  
Salle des conférences. Bâtiment B.

9h30 : Accueil

9h45 : Ouverture et présentation  
Danielle LEEMAN  
Jacques PAIN

10h : Première table ronde

Jacques PAIN : Quelques mots sur l'actualité de la problématique  
Michel KREUTZER. Tudor DRAGANOIU : Conflit et coopération « animale-humaine »  
Verena AEBISCHER : Gestion des conflits et modèles de négociation

12h-13h30 : Déjeuner libre

13h45 : Deuxième table ronde

Jean MOUCHON : Conflit de définition de la réalité et coopération au sein de l'espace public médiatique  
Françoise GADET : Qu'est-ce que communiquer ? Malentendu et communication  
Olivier FAVEREAU : Conflit et coopération, seuils de rupture et logiques économiques

Soulignons que cette journée sollicite les laboratoires de l'école doctorale mais la déborde heureusement.

Nous consacrerons un temps déterminé à une réflexion de groupe permettant en *brain storming* des retours des doctorants et du public, et une discussion de fond. *Pour ce faire aucune communication n'excédera 20 à 30 minutes.* Par ailleurs, toute autre communication non rentrée dans les temps, ou réflexion construite, sera intégrée aux « Cahiers de l'École Doctorale Connaissance et Culture », puisque nous publierons les interventions et participations.

# **Pour la première fois, un module transversal disciplinaire de formation doctorale**

**Danielle LEEMAN**

**Directeur de l'école doctorale *Connaissance & Culture***

Nous inaugurons ici un mode nouveau de fonctionnement dans le domaine de la recherche doctorale, consistant à organiser, selon les termes du Ministère, un « module transversal pluridisciplinaire » entrant dans la formation des doctorants. L'idée est de se donner un objet commun par la dénomination, et de voir comment différentes sciences – ou divers sous-domaines dans un même champ scientifique – l'appréhendent et l'investissent, lui donnant chaque fois une identité différente : le chercheur en formation prend ainsi conscience qu'une même (en apparence) thématique, comme celle du « conflit », n'existe pas en soi mais n'existe que selon l'identité que lui confèrent un certain point de vue, une certaine conception, une certaine théorie. Il en va ainsi sans doute de n'importe quel objet, ce qui nécessite, en guise d'éclaircissement préalable à toute recherche, l'explicitation et la justification du point de vue adopté, la conception que l'on a de l'objet déterminant la méthode que l'on va prendre pour le décrire et l'expliquer, les problèmes que l'on va se poser à son propos, et la représentation que l'on en fournira finalement.

L'instauration du module transversal pluridisciplinaire obéit ainsi à une double motivation : le premier objectif est de donner au futur docteur une information sur le travail qui s'opère dans des champs qui ne relèvent pas de son domaine, car le scientifique ne peut se cantonner à la seule connaissance de ce qui se fait dans sa spécialité, encore moins dans le cadre d'un seul modèle théorique, *a fortiori* dans le champ restreint du phénomène particulier qu'il a choisi de traiter. Le second objectif est qu'il s'imprègne de ce qui est le propre de la démarche scientifique en général, qui ressort de ce qui est commun aux diverses approches qu'il peut comparer en écoutant des chercheurs d'horizons différents. Savoir ce que font les autres, quelles théories ils construisent, quelles méthodes ils mettent en œuvre n'est pas perdre son temps mais au contraire s'ouvrir l'esprit, apprendre à voir les choses différemment et à comprendre la logique des représentations d'autrui – peut-être aussi avoir l'occasion de connaître des points de vue possibles auxquels on n'aurait pas pu penser tout seul et en faire son profit pour sa propre recherche.

Le module transversal pluridisciplinaire est composé de trois journées (3 décembre 2004 en salle des colloques au bâtiment B, 8 avril 2005 dans le même lieu, 13 mai 2005 dans la salle des conférences du bâtiment K), chacune consacrée à une thématique traitée par des chercheurs relevant de disciplines différentes ; ces thématiques ont été choisies parmi celles qui définissent la politique

scientifique de l'université telle que déterminée par le Président Olivier Audéoud pour le prochain contrat quadriennal : le 3 décembre « Conflit, coopération, négociation », le 8 avril « Les figures du sujet », le 13 mai « Masculin/féminin ». Je remercie Jacques Pain d'avoir accepté la charge de l'organisation et de la coordination de ces journées ainsi que la mise en ligne des communications et échanges sur le site de l'école doctorale : son énergie, son dynamisme et son investissement sans compter sont pour beaucoup dans la réussite de ces séminaires et la publication très rapide de leurs actes.

En l'état actuel des textes officiels régissant les doctorats, rien n'oblige les étudiants à assister et à participer activement à ces journées, mais tout montre que la nécessité va en devenir incontournable de manière imminente : la logique du plan dit « LMD » – déjà en place pour les niveaux Licence et Master – qui oblige les universités à plus d'attention aux étudiants et plus d'encadrement des doctorants, les recommandations ministérielles réitérées d'organiser des formations doctorales, la nécessité pour l'université française d'harmoniser son système avec ceux qui sont déjà en vigueur ailleurs en Europe, et le devoir que nous avons de donner les moyens aux doctorants d'une effective mobilité qui leur permette d'acquérir une culture plus vaste et plus diversifiée en même temps que des atouts supplémentaires pour leur insertion professionnelle future – or ces échanges ne sont concevables que si nous avons nous aussi une offre de formation susceptible d'intéresser nos interlocuteurs étrangers. De manière à ne pas être pris au dépourvu lorsque ces projets ministériels se concrétiseront par des textes législatifs – et à ne pas se trouver dans le cas par exemple de « rattraper » précipitamment, d'ici deux ou trois ans, des formations rendues entre temps obligatoires –, les doctorants de l'école *Connaissance & Culture* sont donc invités à profiter de cette occasion qui leur est donnée d'étoffer leur cursus (des attestations sont délivrées aux présents et apparaîtront dans le descriptif de leur diplôme) et de se familiariser avec les activités inhérentes à la vie de tout chercheur (présenter sa recherche, défendre ses hypothèses, le choix de sa théorie, de sa méthode, la constitution de ses données, écrire un article scientifique, etc.) – autant de lignes supplémentaires dans un *curriculum vitae* qu'il faut veiller à valoriser.

## **Conflit, négociation, coopération**

**Jacques PAIN. Sciences de l'Éducation**

**Centre de Recherche Éducation et Formation**

Le pari de notre école doctorale, c'est de dépasser les clivages disciplinaires, et de solliciter en séminaire des rencontres inter – voire trans – disciplinaires. Sur le thème qui nous occupe ici, il se trouve que depuis un an et demi un groupe se réunit, à partir de plusieurs écoles doctorales, à l'initiative de Michel KREUTZER (Éthologie et Cognition comparées) et de Raymond JAMOUS (Ethnologie), dans l'intention de penser un master. Cette journée reprend et prolonge la richesse de ce travail initiateur.

En fait, ces trois termes sont au cœur des réflexions du nouveau siècle, il suffit de saisir Internet de la question pour voir les pages se présenter, en priorité par l'économie, les modélisations des théories des jeux, les théories des systèmes, mais aussi par la polémologie, l'anthropologie, les questions de sécurité, y compris intrapsychiques, la pédagogie, les sciences politiques, et les sciences humaines au cas par cas. Un quatrième terme est immergé, au centre du triangle des trois premiers : la médiation. On voit bien, ainsi posé, que c'est des rapports humains, des rapports sociaux, de la relation humaine, que ces trois termes « plus ou moins » un, nous parlent. Or, aujourd'hui encore, plus que jamais, il faut faire un effort pour sortir des schématismes originaires, occidentaux en ce qui nous concerne, pour penser autre chose que l'inéluctabilité du conflit « violent », la naïveté coûteuse de la coopération, le détour inutile de la négociation sur le fond. D'ailleurs, cette problématique a suscité l'émergence de nombreux groupes spécialisés, de conseils, d'intervenants, mais très peu d'entre eux décollent des modèles fixistes ou unidimensionnels.

Pourtant, il y a des jeux sans gagnant ni perdant, et d'ailleurs c'est un choix éducatif prôné par des politiques comme par des pédagogues, dans des universités de la paix européennes ou des traditions asiatiques. Et, si l'économie pense l'homme comme mû par le calcul et l'intérêt, il y a d'autres façons de faire, par exemple en faisant que chacun(e) puisse dans un groupe progresser au mieux, et au mieux du groupe simultanément. Ce théorème de PARETO fait appel à des structures de socialisation et de civilité qui permettent d'imaginer, encore timidement, qu'une pensée sociale différente, quasi paradoxale, soit possible, et que nous n'avons pas vraiment franchi le seuil de la logique du tiers exclu. Malheureusement, les clôtures disciplinaires, excellentes pour la recherche spécialisée, n'aident guère à approcher la réalité complexe de l'homme en vie, dans son monde neuronal et connexionniste complexe.

Pour ouvrir le débat, je vais situer trois de nos préoccupations ordinaires à partir de mon lieu, les Sciences de l'Éducation.

La violence est sur le devant de la scène, y compris à l'école, depuis quinze à vingt ans, en France. Toutes les théories et l'anthropologie convergent pour nous montrer que la violence – étymologiquement « l'usage de la force » – est une matrice de relation binaire, duelle, symétrique et mimétique, qui à la fois produit et entretient la violence, essentiellement l'atteinte de l'autre. Laisser une cour de récréation ou une classe à elles-mêmes, aujourd'hui, c'est sacrifier à cette violence plus ou moins originaire.

Nous avons pu suivre, à Chanteloup-les-Vignes pendant trois ans, une école élémentaire de douze classes, avec des conseils de classe et des conseils d'école coopératifs, où les élus des élèves faisaient réellement leur rôle de médiateurs « entre tous ». C'est toujours étonnant de voir à quel point traiter les conflits, sanctionner les attitudes – institutionnellement – stabilise la vie scolaire et libère des réparations coopératives sans bouc émissaire. Encore faut-il faire confiance aux élèves lorsqu'on est enseignant.

Le conflit, c'est une mise en mots et en jeux de la violence implicite – nous avons même écrit, pour expliciter certaines de nos interventions en collège, qu'il s'agissait de faire du conflit pour éviter la vraie violence. Mais bien sûr jamais sans loi ni règle, sans tiers, sinon c'est le mime tragique de la destruction qui emporte l'imaginaire.

À Bristol, nous avons vu travailler de jeunes médiateurs, des élèves de collège, élus, qui disposaient d'un local, et d'un cahier de médiation accessible librement à tous. En janvier, plus de six cents « plaintes » figuraient dans ce cahier. L'établissement s'était engagé à les traiter dans les quarante-huit heures, à partir des principes d'une coopération entre élèves et entre élèves et enseignants. Sanctionner, et donc réparer, et parfois punir. Tous pouvaient se plaindre, avec respect, de tous. C'était un collège bien tenu.

La négociation s'apprend tôt. Nous avons vu un conseil d'enfants, assisté d'adultes, contraindre des élèves à accompagner d'autres élèves, plus jeunes, plus fragiles, pour répondre de leurs brimades et réparer les relations. Mais dans la discussion, le rappel au respect, au calme, et la marque claire et nette du suivi, de la surveillance, et de la confiance adulte. De même, une gamine infernale, mythomane et menteuse, a pu devenir une conteuse de groupe, inventeuse d'histoires à dormir debout, plutôt que d'être reléguée et victimisée par les élèves et les adultes d'un collège de banlieue agité et attachant.

Nous terminerons par ce syntagme symbolique qui reste le moteur « épistémologique » du traitement de la violence : le conflit peut être un acteur non violent si le cadre et la loi autorisent la médiation, instituant la négociation, directement (ou par défaut indirectement) coopérative. La philosophie, l'histoire, la politique, la psychanalyse l'enseignent chaque jour.

L'éducation peut s'en emparer très tôt. Une révolution des mentalités reste à faire, par la pratique obstinée de réponses symétriques et ouvertes.

# Conflit et Coopération

Michel KREUTZER \*

## Laboratoire d'Éthologie et Cognition comparées (EA 3456)

La définition habituelle du mot *Homme* donnée par les dictionnaires, par exemple « Être appartenant à l'*espèce animale* (1) *la plus évoluée* (2) de la terre » (Petit Robert), retient les deux propriétés qui caractérisent notre espèce, la continuité et la discontinuité – 1) la continuité : l'homme est une « espèce animale » et 2) la discontinuité, l'émergence : « la plus évoluée ». Cette définition trouve son origine dans le darwinisme. Auparavant, les dictionnaires – par exemple « le Trévoux » (1704-1771) ou le Dictionnaire de l'Académie (dans ses éditions du dix-huitième siècle) – définissent *Homme* simplement comme « animal raisonnable », donc sans faire intervenir l'idée que l'homme est le résultat d'une évolution.

Pour Darwin, la morphologie, la physiologie, le comportement et les états mentaux des animaux et des humains sont des produits de l'évolution. Pour comprendre l'Homme nous devons aussi connaître son origine phylétique et animale. Les sciences de la nature nous ont donné différentes théories et concepts pour construire des représentations scientifiques de l'Animalité. Parmi ces notions, celles de *conflit et coopération* sont centrales depuis les années soixante-dix pour interpréter les relations interindividuelles.

La vie animale peut être considérée comme composée d'une multitude d'interactions que l'on peut regrouper en deux grandes catégories : le conflit et la coopération. Ce sont les deux faces d'une même nécessité – assurer une vie de relation avec le milieu physique et social pour survivre et se reproduire.

Les premiers éthologues qui observèrent les relations au sein des groupes de primates décrivent avec beaucoup de détails ces relations agonistiques souvent empreintes d'agressivité et accompagnées de fortes manifestations émotives. Ces études permirent aux primatologues d'établir des hiérarchies entre dominants et subordonnés. Cependant, rares sont les situations où un individu domine à lui seul tout un groupe : à côté de ces relations conflictuelles, il existe des alliances plus ou moins durables entre des individus. Au sein des groupes, la « paix sociale » est maintenue grâce à ces alliances mais elles ne sont pas toujours respectées car des membres d'une alliance peuvent la rompre et des membres extérieurs la contester. Chez certaines espèces, des réconciliations viennent même rétablir la coopération entre des individus qui s'affrontaient peu de temps avant, ce qui a pour effet de diminuer la tension entre les membres d'un groupe et de rétablir la coopération.

---

\* Dernier ouvrage paru, en collaboration avec Jacques VAUCLAIR : *L'Éthologie cognitive*, Paris, Ophrys, 2004.

Le conflit existe chez toutes les espèces animales et pas seulement chez celles qui ont la réputation d'être sociales. Depuis ses fondations, l'éthologie étudie les situations de conflits et recherche leurs origines et leurs fonctions dans une perspective évolutive (phylogénétique). Au milieu du vingtième siècle, les éthologistes « objectivistes » cherchaient à établir et à comprendre l'histoire phylogénétique de l'agression en décrivant et comparant les parades. Depuis cette époque, la coopération et le conflit sont toujours des thèmes majeurs de l'éthologie, mais la « Behavioral Ecology » a apporté d'autres outils d'analyse et d'interprétation (théories et concepts) souvent empruntés aux sciences sociales ou économiques. Le comportement est analysé en termes de « coûts et de bénéfices » ou bien « d'investissements en temps et énergie ». Il en résulte que les divers acteurs de cette vie sociale, les individus, peuvent avoir des intérêts convergents ou divergents. Par exemple, dans des structures reproductrices où les femelles dépensent plus de temps et d'énergie que les mâles pour élever les jeunes, elles auront plus à perdre que les mâles d'un échec reproducteur. En effet, dans toute « affaire », c'est celui qui investit le plus qui a le plus à perdre si l'affaire échoue. Les éthologistes prédisent donc que les femelles seront plus sélectives et attentives au choix de leur partenaire que les mâles. Comme Darwin le prévoyait, elles choisissent plus les mâles que les mâles ne choisissent les femelles.

Des conflits d'intérêts se retrouvent également au cœur même des relations entre parents et jeunes. L'intérêt des jeunes d'une couvée peut être par exemple de continuer de quémander de la nourriture aux parents et de rechercher leur assistance ou protection ; en revanche, l'intérêt des parents pour s'assurer une descendance peut être de se reproduire à nouveau et de repousser les demandes de ces jeunes. À chaque instant, la meilleure solution pour qu'un individu survive et se reproduise ne réside pas forcément dans la coopération, mais elle se trouve éventuellement dans le conflit. Ce dernier permet d'obtenir des avantages que la coopération ne permettrait pas d'atteindre : par exemple, un oiseau chanteur se procurera un espace de reproduction au printemps en repoussant ses congénères voisins. Le conflit, à côté des avantages qu'il procure à certains, comporte également pour eux des coûts et présente des risques, des coûts en énergie et des risques physiques. Les animaux peuvent minimiser ces coûts et risques en recourant à des parades ritualisées, « batailles d'opérette » qui déterminent vainqueurs et vaincus sans que les adversaires cherchent à se détruire ou se blesser. Mais il n'y a pas que des rencontres inoffensives « médiatisées » par de telles parades : un mâle chimpanzé qui se retrouve nez à nez avec des congénères d'une autre troupe peut se faire attaquer et mortellement blesser.

Le conflit comme la coopération sont pour les éthologistes des situations qui résultent des intérêts individuels. Il y a conflit et non pas toujours coopération parce que les intérêts des uns et des autres ne sont pas toujours convergents. Du fait qu'il apporte des bénéfices à certains, en augmentant leurs chances de survie et de reproduction, le conflit s'est retrouvé sélectionné au cours de l'évolution. Cependant les coûts individuels et collectifs qu'il génère ont conduit à en moduler les formes et favoriser la coopération. Lors de « l'hominisation » et de « l'humanisation », il est intéressant de voir comment chez « l'espèce la plus évoluée » cette « aptitude au conflit et à la coopération » a pris des formes « émergentes » avec l'usage de la parole, de la loi et des règles de conduites et d'échanges.

# **Conflit des sexes concernant l'investissement parental chez une espèce d'oiseaux chanteurs, le Rouge-queue noir, *Phoenicurus ochruros***

**Tudor DRAGANOIU, Laurent NAGLE, Raphaël MUSSEAU<sup>\*</sup>, Michel KREUTZER**

**Laboratoire d'Ethologie et Cognition Comparées  
(Université Paris X Nanterre)**

Chez les oiseaux chanteurs, les deux parents contribuent à l'élevage des jeunes. De nombreuses recherches ont porté sur la période de soins au nid ; en revanche, étant donné les difficultés de suivi sur le terrain, la période d'investissement post-envol est moins bien connue. Nous avons quantifié l'investissement parental pendant la phase de nourrissage au nid ainsi que pendant la période suivant l'envol chez un oiseau chanteur, le Rouge-queue noir.

Le système d'appariement prédominant du Rouge-queue noir est la monogamie, mais un ou plusieurs cas de bigamie ont été enregistrés chaque année (2002-2004) dans notre population d'étude (La Valla sur Rochefort, Loire (42) - Monts du Forez). Pendant la phase de nourrissage au nid, les mâles et les femelles participent de la même façon dans les couples monogames, mais les mâles bigames s'investissent moins que leurs femelles.

Après l'envol, les deux parents d'un couple monogame nourrissent de façon préférentielle certains jeunes à l'intérieur de la nichée (division de la nichée). Les mâles vont s'occuper d'un nombre plus faible de jeunes que les femelles, et chaque parent est capable de discriminer, en utilisant des indices acoustiques, un jeune qu'il nourrit par rapport à un jeune nourri par l'autre parent. La bigamie et la division de la nichée représentent donc des expressions différentes d'un conflit entre les sexes concernant l'investissement parental.

---

<sup>\*</sup> CRBPO, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris.

# Une autre figure du conflit et de la négociation

Philippe BERNIER

Doctorant en Sciences de l'Éducation

Nous proposons à la réflexion du lecteur une figure d'extériorité radicale qui permettra, nous l'espérons, d'éclairer les pratiques occidentales du conflit, de la communication et de la négociation. Je veux parler ici de pratiques susceptibles d'être observées en Chine et au Japon.

## Introduction

Notre conception du monde, son explication, nos interactions avec les autres sujets, l'idée même que nous nous faisons du sujet (que la référence en soit philosophique, sociologique ou psychanalytique: avec un sujet autonome, individualisé ou en proie à une division fondamentale par l'inconscient<sup>1</sup>): toutes ces représentations sont issues de l'histoire des idées et des « choix » qui ont été faits.

Nos sciences humaines sont filles de la philosophie et, depuis le « moment grec », nous ne faisons qu'explorer une option parmi d'autres, un cas particulier produisant une vue partielle du monde. Le mythe de la caverne platonicien est le paradigme de cette démarche millénaire de prise de recul, d'objectivation, de discrimination du vrai et du faux, d'invention de modèles stables pour expliquer.

Or, cette démarche d'objectivation entraîne la production d'un impensé, d'un implicite de la philosophie, révélé par une pensée « du dehors », qu'elle soit chinoise ou japonaise.

Cet impensé est de l'ordre d'un atavisme<sup>2</sup> d'autant plus efficace qu'il est transparent.

Pour François JULLIEN, auteur de référence qui nous accompagnera tout au long de cet exposé, la Chine a le mérite d'offrir ce qu'il appelle une position *hétérotopique*<sup>3</sup>: une pensée qui est indifférente à la nôtre, un autre point de départ et d'émergence de la pensée.

## La pensée occidentale et ses impasses

La démarche scientifique occidentale a fait la preuve de sa validité et de son efficacité pour expliquer et prévoir. Elle s'origine historiquement dans les élaborations aristotéliennes et

---

<sup>1</sup> Nous renvoyons à l'excellent ouvrage d'Hélène VEDRINE : *Le Sujet éclaté*, Paris, Le livre de poche, 2000, pour une présentation des différentes théories du sujet.

<sup>2</sup> François JULLIEN emploie cette notion nietzschéenne d'*atavisme* de la philosophie, à distinguer de la tradition, in *Penser d'un dehors (la Chine)*, Seuil, Paris, 2000, p. 251.

<sup>3</sup> Au sens de FOUCAULT.

platoniciennes qui ont fourni un cadre <sup>4</sup> épistémologique et méthodologique : dresser une forme idéale, un modèle, puis agir de façon à le faire entrer dans les faits.

Cette articulation théorico-pratique, caractéristique de l'Occident, s'observe ainsi dans toutes les activités : militaire, économique, politique ou, bien sûr, scientifique.

La science, en effet, est une vaste entreprise de modélisation dont la technique, comme mise en pratique et transformation du monde, a démontré l'efficacité.

Mais cette efficacité dans la modélisation de la nature vaut-elle également pour les situations et les rapports humains ?

Aristote n'a pas ignoré cette question puisqu'il reconnaissait que si la science pouvait imposer sa rigueur aux choses, l'action humaine s'inscrivait sur fond d'indétermination.

Bien sûr, nous souhaiterions conserver la posture rassurante et démiurgique du technicien mais le monde constamment changeant nous impose sa loi.

Aristote est donc conduit à proposer une faculté entre l'art (visant la production) et la science (visant la théorisation), une intelligence de l'action : la *phronesis* <sup>5</sup>.

Citons également Norbert ELIAS qui, dans *Engagement et Distanciation*, a aussi abordé le problème de l'épistémologie des sciences humaines.

Cet auteur précise que les faits sociaux et les relations entre les personnes sont accessibles à l'entendement humain. Néanmoins, la définition d'un cadre théorique universel « *qui engloberait et unifierait les problèmes ainsi que les résultats des recherches* » <sup>6</sup> lui semble renvoyé vers un horizon lointain.

Nous retrouvons également chez ELIAS une critique du cadre de pensée des chercheurs : celui qui a été pertinent pour l'étude des phénomènes physique ne l'est plus dans le cas des phénomènes humains.

Le « *transfert non-critique, et souvent dogmatique* » <sup>7</sup> d'outils conceptuels d'un plan à l'autre néglige la nature très différente des problèmes rencontrés. Cet emploi d'une méthodologie issue des sciences dures donne pour lui le « *verniss d'un haut degré de distanciation ou d' "objectivité"* » <sup>8</sup> qui manque aux sciences humaines.

Norbert ELIAS propose donc d'abandonner la démarche analytique pour une démarche « *synoptique* » ou « *synthétique* » <sup>9</sup> afin de respecter les liaisons entre les parties constitutives des phénomènes partiels des totalités étudiées. La méthode analytique, séparant les parties, modifie par conséquent le tout si les liaisons sont essentielles au maintien de sa cohérence.

Citons enfin Cornélius CASTORIADIS qui, dans *Science moderne et interrogation philosophique* <sup>10</sup>, remet en question entre autres : la notion de progrès continu des sciences, l'histoire de la science comme succession de paradigmes et surtout, ce qui intéresse notre propos, la « crise » des disciplines anthropologiques.

L'utilisation de démarches issues des sciences dites « dures », qui font déjà problème en raison des remaniements profonds dus à la physique quantique (dissolution des concepts de temps, d'espace ou de matière), l'emploi de formalisations poussées « *singeant* » <sup>11</sup> les mathématiques, ou le « *quantitativisme naïf* » <sup>12</sup>, sont autant de symptômes de cette crise qui se traduit par un éclatement des disciplines, dont les tentatives d'unification échouent successivement <sup>13</sup>.

---

<sup>4</sup> Rappelons avec François JULLIEN que nous ne percevons plus ce cadre tant nous en sommes imprégnés.

<sup>5</sup> Pour plus de détails : *Traité de l'efficacité*, F. JULLIEN, Le livre de poche, Paris, 2002, pp. 19-24.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 26.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 30.

<sup>8</sup> *Ibidem.*, p. 33.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 42.

<sup>10</sup> In *Les Carrefours du labyrinthe*, Seuil, Paris, 1978, pp. 191-285.

<sup>11</sup> L'expression est de Joan ROBINSON, *Freedom and Necessity*, Londres, 1970, Allen and Unwin, p.120 in CASTORIADIS, op. cit., p. 264.

<sup>12</sup> CASTORIADIS, op. cit., p. 265.

<sup>13</sup> Citons par exemple, la tentative du Cercle de Vienne et le mouvement structuraliste.

## En quoi la pensée chinoise peut aider au travail du chercheur

En Chine, le réel n'est pas un objet de spéculation avec d'un côté « la connaissance » et de l'autre « l'action », d'où une indifférence au couple grec « théorie-pratique ».

Les penseurs chinois ont élaboré une démarche d'appréhension du cours des choses, pour en déceler la cohérence et s'appuyer sur le *potentiel de la situation*.

Cette notion est très importante, articulant la situation qui s'actualise sous nos yeux et le potentiel, la propension des rapports de force.

Le couple « condition-conséquence » est donc plus pertinent que la relation scientifique « moyens-fin », pour pénétrer le cours des phénomènes.

Puisqu'une théorie des formes ne peut modéliser ce qui est changeant, il ne reste qu'à dresser « un système des différences ». Ainsi, la pensée chinoise « *au lieu de s'attacher à extraire des traits communs et qui seraient plus ou moins fixes, plus ou moins stables, [...] explore jusqu'où vont les possibilités du changement* »<sup>14</sup>.

Nous voyons bien ici la différence fondamentale d'avec la démarche scientifique occidentale, préoccupée d'établir des typologies, des catégories.

Avec Héraclite, la philosophie grecque n'a pas ignoré les conceptions de flux universel et de complémentarité des aspects, mais en s'orientant vers la recherche de finesse discursive et l'élaboration de concepts, elle s'en est lentement écartée.

En quoi cette pensée « du dehors » peut-elle nous éclairer sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui : les modalités du conflit et de la négociation ?

Quelques mots donc sur la négociation<sup>15</sup> en Chine.

Nous avons décrit en quoi la pensée chinoise diffère d'avec celle de l'Occident.

Je souhaiterais préciser dans quelle mesure cela affecte une négociation entre « eux » et « nous ».

Tout d'abord, notre matrice réflexive s'appuie sur une conception de l'action, de l'efficacité et du temps, différente des conceptions chinoises.

En Occident, l'agir est valorisé, preuve de notre autonomie, signe de notre puissance sur le monde. Nous planifions, prévoyons, anticipons, nous évaluons notre action en fonction de l'efficacité observable.

En Chine, il s'agira bien plus de s'appuyer sur le « potentiel de la situation ». Notion clé s'il en est.

Plus que l'application d'une théorie, forcément incomplète au regard de la réalité, il s'agit d'exploiter la propension des choses dans leur allant-devenant, sans s'y opposer activement.

D'ailleurs toute la tradition chinoise se montre sceptique sur l'ingérence dans le cours des événements, arbitraire et importune. L'efficacité sera d'autant plus grande qu'elle sera discrète.

À l'agir héroïque occidental s'oppose la vertu du non-agir<sup>16</sup>.

Nous évoquons également une différence concernant la temporalité.

Il faut noter que notre culture envisage le temps comme un défilement linéaire, orienté d'un passé révolu vers un futur à venir. Il est ainsi possible de planifier les événements.

En Chine, on considère que les événements se produisent quand le temps est venu. Le rapport de l'homme au temps y est l'objet d'une grande réflexion, notamment dans ce que l'on appelle « le cycle des mutations ». Il s'agit d'observer le flux changeant des événements, leur cycle de progression et de régression, pour s'y insérer au moment juste.

Cette attente de l'opportunité explique le tempo particulier des négociations en Chine : syncopé.

Perçu comme imprévisible par les occidentaux, il n'est cependant pas aléatoire.

---

<sup>14</sup> *Traité de l'efficacité*, op. cit., p. 215.

<sup>15</sup> Nous renvoyons concernant la négociation avec les Chinois à l'ouvrage de Marie Chantal PIQUES, *Les Miroirs de la négociation en Chine*, Picquier/Librairie Le Phénix, Paris-Arles, 2001.

<sup>16</sup> JULLIEN F., *Traité de l'efficacité*, op. cit., p. 110.

Enfin, il y a une grande différence entre les négociateurs occidentaux et chinois dans le modèle gérant les relations commerciales : les Occidentaux emploient une rhétorique belliqueuse dans laquelle l'un des belligérants doit se rendre aux arguments de l'autre (l'Occidental, en général). En Chine, la négociation doit se conclure sur la victoire des deux partenaires (et non adversaires).

Les Occidentaux, en particulier les Français, sont donc souvent perçus comme rigides, brutaux, et s'attachant plus aux détails qu'à la finalité de la négociation.

Dans leurs rapports avec les Occidentaux, les Japonais ou les Chinois sont également souvent victimes de jugements péjoratifs en raison de malentendus interculturels.

On les jugera opportunistes, faux ou versatiles alors qu'ils ne font que suivre le flux de la situation.

Et qui pourrait soutenir qu'une situation (de négociation commerciale par exemple) ne change pas au fil des mois ou des années nécessaires à l'élaboration d'un contrat.

Voyons à présent quelques éléments de ce que l'on pourrait appeler une phénoménologie de la prise de décision en Asie : « le consensus atmosphérique ».

Il existe au Japon un terme qui désigne l'ambiance ou l'atmosphère : *kuki*<sup>17</sup>.

Ce qui est intéressant, c'est que les Japonais ont mis en évidence un phénomène qui, en Occident, est occulté du fait de la rationalisation.

Un exemple pour illustrer mon propos : il est courant que lors d'un vote, un Japonais utilise ce terme pour justifier un choix contraire à sa position : « *Je ne peux pas faire autrement, le kuki de l'assemblée va dans ce sens* »<sup>18</sup>.

La personne n'est pas forcément convaincue par l'échange d'arguments mais par l'ambiance.

De plus, il est impossible de contredire celui qui met en avant l'ambiance pour refuser une proposition.

Signalons que cette sensibilité à l'ambiance est un facteur très important dans l'approche consensuelle qu'ont les Japonais dans leurs rapports intersubjectifs.

L'étalage des sentiments n'y est pas encouragé mais plutôt un décryptage subtil du ton, des attitudes, de l'allusif.

Il s'agit d'éviter à tout prix que l'autre perde la face, qu'il soit brutalisé par une formulation inadéquate.

L'usage de la parole au Japon laisse une grande part à l'implicite et au non-dit.

Vu de l'extérieur, une discussion semble n'être qu'un échange de longues tirades, ininterrompues sous peine d'impolitesse, à la différence des assauts d'arguments entre Occidentaux.

Puisqu'il est impossible de s'opposer franchement, l'échange d'arguments va emprunter tours et détours pour n'offenser personne, un argument contraire ne sera déposé qu'après le rappel de l'excellence du raisonnement de celui à qui on s'oppose, de ses mérites, de son expérience.

La position opposée ne sera évoquée qu'en passant, pour compléter le propos.

Puisque les objections n'accèdent pas à la surface du discours, elles constituent l'ambiance du groupe.

Néanmoins, il faut signaler que cette tendance lourde de la société japonaise favorise également en temps de crise un écrasement de toute individualité.

Un exemple dramatique en est le comportement belliqueux des Japonais pendant le conflit du Pacifique, puis leur retournement brutal après la capitulation de l'Empereur.

Il a paru immoral aux observateurs de l'époque que ceux qui les avaient combattus avec tant de violence collaborent aussi aisément dès l'annonce officielle de la défaite<sup>19</sup>.

On pourrait parler d'un changement global de paradigme social, rendu possible par la sensibilité générale à l'ambiance. Kenji TOKITSU évoque ce paradigme par une notion familière aux pratiquants

---

<sup>17</sup> Pour cette notion, un auteur incontournable : Kenji TOKITSU, en particulier *Les Katas*, édition DésIris, Méolans-Revel, 2002.

<sup>18</sup> TOKITSU K., op. cit., p. 163.

<sup>19</sup> TOKITSU K., op. cit., pp. 183-184. L'auteur analyse une observation citée par Ruth BÉNÉDICT dans son célèbre *Le Chrysanthème et le sabre*, Picquier-poche, Paris, 1995 (1<sup>ère</sup> éd. 1946), pp. 341-342.

d'arts martiaux, le *kata*. Il s'agit « *d'une structure de l'acte et du rapport à l'autre qui s'inscrit dans un système social stable et hiérarchisé* »<sup>20</sup>.

## **Ultimes arguments en faveur de l'étude de ces pensées**

Ce qui justifie de l'étude de ces pensées d'ailleurs, c'est leur aspect pragmatique.

En effet, les conceptions présentées ne sont pas issues de la réflexion abstraite de philosophes coupés de la réalité, de l'élaboration d'une métaphysique ou d'un questionnement ontologique, elles sont issues des préoccupations tactiques et stratégiques de l'art de la guerre, de la diplomatie, de la médecine ou de la poésie.

Si la Chine n'a pas connu le développement technique et scientifique de l'Occident, c'est qu'elle n'a pas cherché à généraliser, à conceptualiser, à poser des vérités éternelles.

À la logique binaire, à l'enchaînement des causes et des effets, se substitue la liaison des choses à une finalité globale ET à une multiplicité des contingences.

Nous ne sommes pas conscients du cadre épistémologique dans lequel nous nous mouvons, et la rencontre avec ces pensées radicalement autres nous permet d'en prendre conscience.

Trois apports majeurs peuvent ainsi être proposés à notre attention<sup>21</sup>.

### **1. Un apport heuristique**

Il s'agit ici d'envisager le renouvellement des représentations à l'œuvre dans le milieu scientifique. Selon Michel BITBOL, les schémas de pensée aristotéliens seraient moins pertinents pour orienter le travail des chercheurs. Ces schémas structurant la pensée scientifique actuelle résultent d'un compromis entre la crainte de ne rien saisir de la réalité (Héraclite) et la volonté de tout expliquer (Parménide). Le compromis platonico-aristotélien associe donc une essence inaltérée de l'être et les variations qui lui adviennent.

Ce compromis a porté le mouvement de la science occidentale car le primat du logos assurait la permanence d'un noyau sous les variations superficielles, noyau nommable et manipulable. De plus, il faut observer la longue et remarquable efficacité de ce discours instrumentalisant dans l'opération sur la réalité. A contrario, l'hypothèse du flux héraclitéen n'opérait pas, comparé à l'épistémè. Mais cet état de choses change.

En effet, les conceptions chinoises pourraient fournir de nouveaux schémas utiles pour dépasser les apories des sciences naturelles et humaines. Pour exemple, certains physiciens étudiant la physique quantique s'inspirent des conceptions héraclitéennes dans leurs recherches.

Puisque les sciences humaines se sont inspirées du modèle des sciences dites « dures » dans leur volonté de rigueur, peut-être que nous assisterons bientôt à une irruption des modèles chinois dans nos disciplines anthropologiques.

### **2. Un apport réflexif**

Plus encore que du manque de schéma nouveau, le milieu scientifique souffre d'une carence d'inquiétude, de réflexivité.

En effet, nous n'abordons jamais ce qui n'est pas de l'ordre du discours : l'indiscuté, la part implicite de notre discours commun.

La Chine est intéressante en ce qu'elle opère une recatégorisation radicale, une « *reconceptualisation dépayssante* »<sup>22</sup>.

Pour exemple, il s'agira d'envisager le transitionnel au détriment de l'ontologie, ou d'envisager l'interaction des facteurs en corrélation réciproque au détriment de la causalité univoque.

---

<sup>20</sup> TOKITSU K., *op. cit.*, p. 201.

<sup>21</sup> Nous reprenons ici, en les résumant, les observations de Michel BITBOL in *Dépayser la pensée*, pp. 144-169.

<sup>22</sup> BITBOL M., *ibid.*, p. 159.

Un exemple de recatégorisation radicale est offert par un modèle qui se fait jour depuis quelques années : *l'émergence*.

Selon ce modèle, bien que le détail de fonctionnement d'un niveau d'organisation soit régi par des lois élémentaires, le niveau supérieur exhibe des comportements inédits, et non réductibles à ces lois. Néanmoins, on observe un certain vague dans la définition de ce concept, ce qui entraîne la difficulté de concilier deux pôles, dont les positions extrêmes sont le réductionnisme (comportements à grande échelle comme épiphénomènes) et l'émergentisme résolu (autonomie des niveaux supérieurs).

Apparemment fragile théoriquement, le concept d'« émergence » trouve un appui dans ce que François JULLIEN expose de la pensée chinoise. Il s'agit d'un « *processus transitionnel dont les niveaux d'organisation successifs sont plutôt des moments métastables en équilibre mutuel que des entités détachées* »<sup>23</sup>.

La pensée chinoise qui n'individualise jamais les aspects apparemment opposés des phénomènes, offre ainsi un cadre permettant de penser les relations entre niveaux comme partie d'un tout, une Gestalt.

### **3. Un apport méthodologique**

Pour finir donc, selon Michel BITBOL, la pensée chinoise propose des arguments pour critiquer la sacro-sainte objectivité scientifique. Sacro-sainte car entraînant selon lui le « *tabou de la subjectivité* »<sup>24</sup>.

Un des aspects caractéristique de la pensée chinoise est la posture du sage, indifférent au clivage sujet-objet, clivage originaire dans la pensée scientifique occidentale.

Or la construction de l'objectivité se réalise en récusant une part de l'expérience humaine. Elle ne retient qu'un « *résidu structural stable par changement de perspective* »<sup>25</sup>. Ce que HORKHEIMER et ADORNO appelaient le « *sacrifice du moi* »<sup>26</sup>. Ce sacrifice serait nécessaire pour permettre à la communauté scientifique d'échanger, de partager.

Mais la question essentielle est de savoir ce que doivent les contenus des sciences ainsi constituées à cette opération sacrificielle. En effet, certaines apories peuvent provoquer un questionnement mettant en cause les fondements mêmes de la méthodologie.

Dans le domaine des sciences de l'esprit qui ont forgé une « *technologie de l'incarnation* »<sup>27</sup>, la difficulté est que la conscience n'est pas un objet. Or, les spécialistes expérimentent et observent les modifications de l'état neuronal en fonction d'une activité, d'une stimulation ou de l'action d'une molécule. Ils n'expliquent pas l'émergence de la conscience.

---

<sup>23</sup> BITBOL M., *ibid.*, p. 162.

<sup>24</sup> Michel BITBOL reprend ici le titre d'un ouvrage de B. A. WALLACE : *The Taboo of Subjectivity*, Oxford University Press, 2000.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>26</sup> In *La Dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 1974, pp. 68-69. Cité par Michel Bitbol, *op. cit.*, p. 164.

<sup>27</sup> Michel BITBOL désigne par cette expression « *un ensemble de techniques permettant de modifier ou de prévoir les contenus conscients à partir d'une action sur l'objet cerveau* », in *Physique et philosophie de l'esprit*, Paris, Flammarion, 2000.

# Gestion de conflits et modèles de négociation

Verena AEBISCHER

Département de Psychologie  
Université Paris X Nanterre

## 1. Approches du conflit

Le conflit peut se définir comme un désaccord intense entre au moins deux parties interdépendantes dont les intérêts, points de vue ou objectifs paraissent incompatibles<sup>28</sup>. Résultat de l'action simultanée de motivations incompatibles, le conflit, dans la littérature psychosociale, a pendant longtemps été considéré sous un angle négatif, comme une source d'anxiété<sup>29</sup> et d'exclusion<sup>30</sup>, que les êtres humains tendraient à éviter<sup>31</sup>. De même, dans des travaux pourtant marquants dans le domaine de la psychologie interculturelle<sup>32</sup>, le choc culturel consécutif à l'expérience de différences est la plupart du temps considéré comme un traumatisme qui fait voler en éclats les règles du jeu social d'un corps social, et qu'il s'agit de surmonter au plus vite.

Ce sont notamment les travaux sur l'influence des minorités actives<sup>33</sup>, et les travaux sur le développement social de l'intelligence<sup>34</sup>, ou encore les travaux de BILLIG (1987) sur l'aspect dilemmatique de la pensée sociale, qui ont montré que le conflit ne revêt pas seulement des aspects négatifs mais qu'il peut, bien au contraire, être source d'innovation, de savoir et de créativité.

Arrêtons-nous un instant sur une série de recherches de PERRET-CLERMONT (1979, 1992) particulièrement éclairantes sur le rôle du conflit et de la négociation dans la construction du savoir. Ces recherches s'appuient sur celles de Jean PIAGET (PIAGET et SZEMINSKA, 1941), l'un des plus influents psychologues du développement de l'intelligence de l'enfant du vingtième siècle. Elles s'éloignent cependant de sa conception, qui veut que le développement de l'intelligence de l'enfant soit un processus endogène, et le fruit de l'expérience et de la réflexion de l'enfant apprenant par imitation de modèles corrects. En effet, pour Piaget ce développement est une caractéristique

---

<sup>28</sup> TING-TOOMEY, 1994 ; TING-TOOMEY et al., 2000.

<sup>29</sup> CRUTCHFIELD, 1955.

<sup>30</sup> SCHACHTER, 1951.

<sup>31</sup> SHERIF et HOVLAND, 1961.

<sup>32</sup> BENNET, 1993 ; HUNTINGTON, 2004.

<sup>33</sup> MOSCOVICI, 1979.

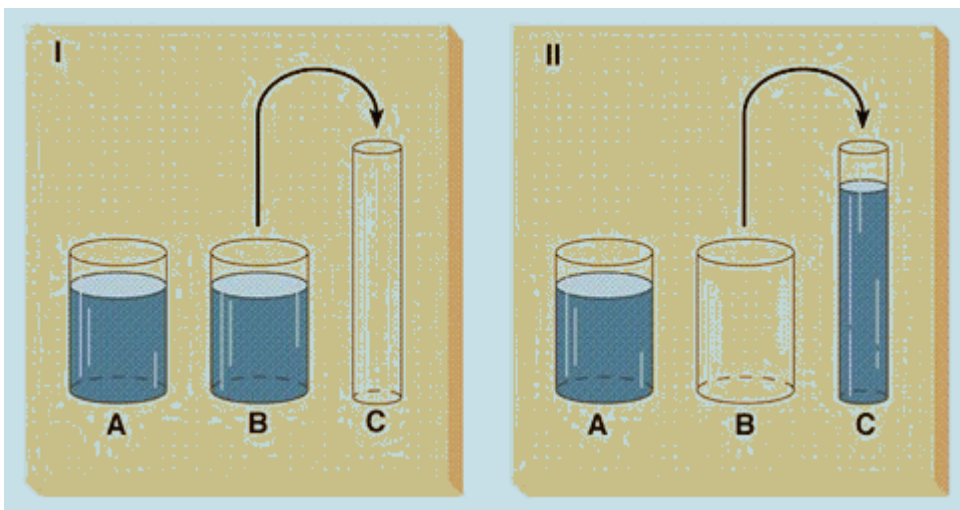
<sup>34</sup> DOISE et MUGNY, 1981 ; PERRET-CLERMONT, 1979, 1992.

individuelle étroitement liée à l'âge de l'enfant, qui passe par une série de stades de développement successifs avant d'atteindre, entre onze et quinze ans, le stade suprême des opérations formelles des adultes. PERRET-CLERMONT a pu mettre en évidence que des enfants « non-conservants » – se trouvant donc encore à un stade « inférieur » de l'intelligence – pouvaient, dans l'espace de dix minutes, devenir « conservants » quand on les plaçait dans une situation où leur raisonnement heurtait le raisonnement d'autres enfants et quand ils devaient parvenir à un consensus.

Rappelons que dans l'épreuve classique de conservation<sup>35</sup> de PIAGET (cf. graphique 1), un enfant de cinq ans peut reconnaître que la quantité de liquide contenu dans le verre A est la même que la quantité de liquide dans le verre B. Si l'expérimentateur transvase le contenu du verre B dans le verre C et redemande à l'enfant s'il y a la même quantité de liquide dans les deux verres, l'enfant non-conservant répond qu'il y en a plus dans le verre haut et mince, en indiquant le niveau de liquide plus élevé dans ce verre.

## Graphique 1

### ÉPREUVE DE CONSERVATION DE LIQUIDES



Dans l'expérience de PERRET-CLERMONT (1979), des enfants qui n'avaient pas cette notion de conservation de la quantité, qu'on appelle donc des « non-conservants », devaient prendre du sirop dans un carafon opaque et en verser dans des verres de formes et dimensions inégales. Chacun devait tout d'abord verser à boire à deux autres enfants « conservants » assis près de lui, face à face, afin qu'ils aient « tous les deux la même chose à boire et qu'ils soient tous les deux aussi contents » (DOISE et MUGNY, 1981 : 74). Les enfants devaient veiller à verser la même quantité à boire pour les uns et les autres, et l'enfant « non-conservant » ne pouvait se servir lui-même que lorsque tous trois étaient d'accord sur le partage.

Ces enfants avaient entre cinq et sept ans, et le but était de voir s'ils arrivaient à maîtriser cette notion de conservation des quantités au cours des transvasements qu'ils étaient obligés de faire, et s'ils pouvaient donc accéder à cette notion de conservation.

Ces enfants avaient très envie de ce sirop, ils voulaient bien se mettre d'accord sans se battre, et en dix minutes la moitié d'entre eux est passée de la non-conservation à la conservation des quantités.

<sup>35</sup> La notion de conservation, typique des opérations concrètes, est considérée par Piaget comme le signe de la mise en place d'un des fondements de l'intelligence opératoire.

Comme l'explique PERRET-CLERMONT (1992), les enfants n'apprennent pas parce qu'ils auraient redit ce que des camarades leur avaient dit ; on pouvait même les mettre entre enfants raisonnant tous de façon erronée : du moment que leurs raisonnements erronés étaient différents les uns des autres, le fait de se heurter à cette différence de point de vue les obligeait à différencier ce qui était juste et ce qui ne l'était pas. Et comme aucun des enfants n'était le maître, ils ne pouvaient pas se référer à une autorité. Ils devaient s'entendre avec les camarades en face d'eux, à qui on n'allait pas céder le terrain si rapidement en pensant qu'ils disaient juste. Mais on courait tout de même le risque qu'ils aient raison. Ces conflits sociocognitifs entre enfants, cette confrontation de points de vue différents, les remettaient en question et les obligeaient à trouver une manière de coordonner les différents points de vue, de sortir de ce qui était une impasse et de comprendre ce qui se passait puisque personne ne pouvait être sûr d'avoir raison, ni être à l'abri d'avoir tort. Ils se retrouvaient entre eux pour chercher des critères, et cette dynamique intellectuelle les obligeait à restructurer leur pensée et les rendait capables d'un raisonnement meilleur.

## 2. Un conflit constructif

Cette expérience illustre que la négociation d'un conflit peut amener des solutions bénéfiques ou positives pour chacun des participants. La satisfaction de l'un est liée à la satisfaction des intérêts de l'autre partie. En se mettant d'accord, les enfants pouvaient enfin boire leur sirop (et les non-conservants devenaient conservants, de surcroît).

Dans cet exemple de négociation, il y avait non seulement l'idée qu'il fallait parvenir à un accord, encore fallait-il que l'accord soit juste et ne lèse personne. Cette obligation de prendre en compte l'intérêt de chacun incitait les enfants à empoigner le conflit de front, à écouter et à prendre en compte la position des autres et à se mettre à leur place<sup>36</sup>. Cela les amenait aussi à réélaborer leur position personnelle, et à reformuler le problème dans le but de trouver un terrain d'entente propice à une solution. Cette façon de négocier et de résoudre un conflit implique que les partenaires se considèrent comme des égaux, avec le même droit à un traitement juste et équitable. Elle montre que la façon de gérer un conflit détermine le résultat, ici bénéfique. Le conflit peut donc être constructif comme il peut être destructif. En effet, il peut escalader vers le conflit ouvert ou exacerber une situation déjà explosive.

## 3. Styles de gestion d'un conflit

Ces points de vue contrastés du conflit transparaissent aussi dans les approches théoriques et empiriques consacrées à la gestion d'un conflit. En effet, il y a plusieurs manières d'approcher un conflit, selon que l'on met en avant ou non ses propres intérêts ou ceux de la partie opposée<sup>37</sup>. Effectivement, l'intensité (forte ou faible) avec laquelle une personne défend ses propres intérêts ou cherche à sauver sa face constitue une première dimension. Quand on croise cette première dimension avec une deuxième qui, elle, représente l'intensité (forte ou faible) avec laquelle une personne tient compte des intérêts conflictuels de l'autre partie, on obtient cinq styles de gestion d'un conflit (cf. graphique 2) : les styles d'intégration, de compromis, de domination, de complaisance et d'évitement.

La défense vigoureuse de ses propres intérêts en même temps que des intérêts de l'autre partie mène vers un style d'*intégration*. L'expérience avec les enfants non-conservants en est un bon exemple. Les enfants ont empoigné le conflit de front. Ils ont défendu leur intérêt personnel avec verve, mais devaient, pour que cet intérêt puisse être satisfait, tenir compte aussi de l'intérêt de la partie adverse.

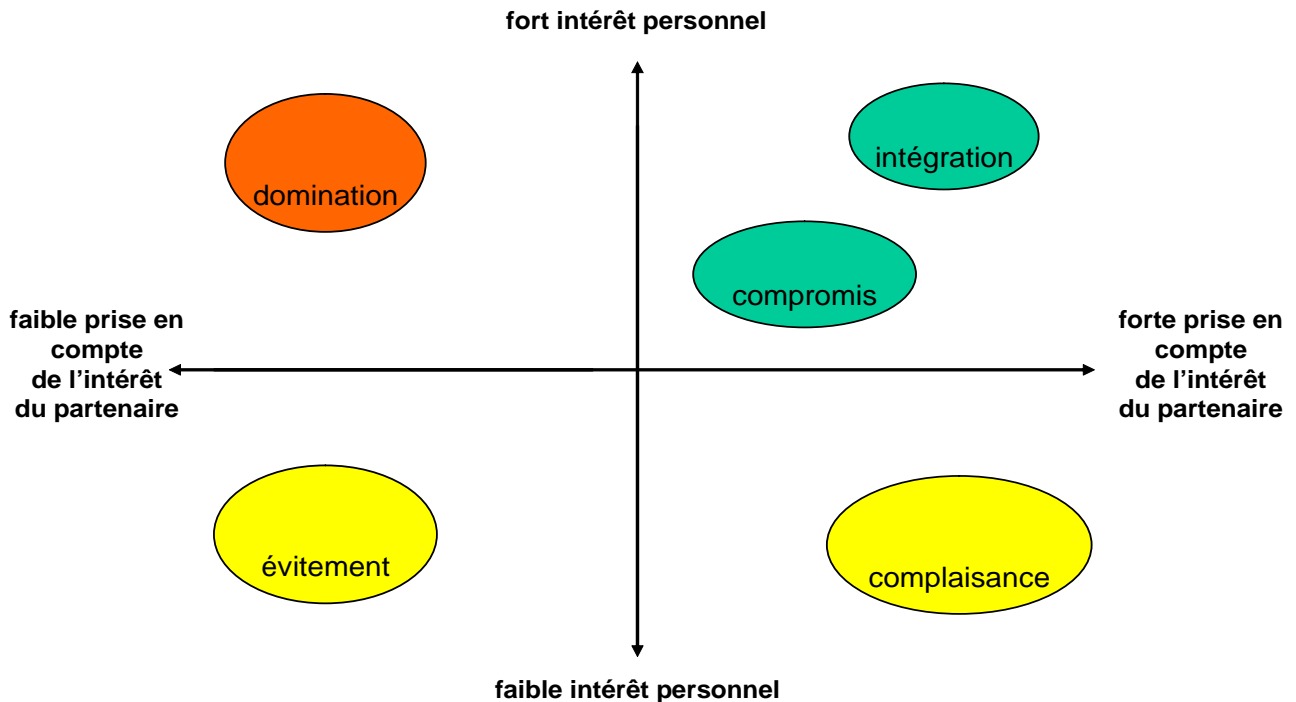
---

<sup>36</sup> Dans la littérature interculturelle, le fait de savoir prendre la position de l'autre, de savoir se mettre à sa place et de ressentir de l'empathie, est considéré comme une des compétences interculturelles principales. De nombreux programmes d'entraînement ont été conçus pour former les cadres internationaux à ce type de compétence.

<sup>37</sup> FOLLET, 1940 ; BLAKE et MOUTON, 1964 ; THOMAS, 1976 ; RAHIM et BONOMA, 1979, RAHIM, 1983, 1992, 2001.

## Graphique 2

### Styles de négociation (Rahim, 1992)



Quand la recherche d'un accord l'emporte sur la défense de ses intérêts, la gestion de la situation conflictuelle tend vers l'évitement de conflits ouverts, et ses issues sont la concession et le *compromis* avec le nivellement des positions respectives. Ici, les partenaires essaient de découvrir ce qui est raisonnable plutôt que ce qui est vrai ou mieux pour soi ; personne ne veut dominer, mais personne ne souhaite être lésé. Une telle situation non seulement détermine un mouvement positif vers la coopération et la compréhension mutuelle, mais permet aussi d'échapper à des choix entre termes incompatibles. Le processus consiste essentiellement à supprimer les différences et à accepter le plus petit commun dénominateur.

Quand la défense de ses propres intérêts est prioritaire, les partenaires installent et s'installent dans un rapport de force où chacun cherche à l'emporter sur l'autre, et le style de négociation va être un style de *domination*.

Une négociation de *complaisance* consiste à être obligeant, à mettre en retrait ses propres intérêts pour satisfaire ceux de la partie opposée. L'objectif de la négociation est ici de minimiser les différences et de souligner ce qui est commun entre les deux parties. La négociation d'*évitement* est souvent associée à de l'esquive et à la dérobade face à la difficulté d'affronter ou de faire face à un adversaire.

Les trois premiers styles de conflit présentés dans les deux quadrants du haut reflètent une approche du conflit plutôt occidentale, où le conflit est abordé directement, tandis que les deux quadrants du bas représentent une approche du conflit plutôt indirecte, qui connote des qualités peu appréciées comme la fuite ou l'esquive face à un problème, ou alors la cautèle, voire la soumission. Il y aurait beaucoup à dire à propos de ce traitement quelque peu méprisant des approches d'évitement ou de complaisance. Comme le montrent TING-TOOMEY et al. (2000), de nombreux groupes en Asie et en Amérique Latine y ont recours, notamment dans le but de permettre au partenaire et à soi-même

de sauver la face. Quoi qu'il en soit, ce sont les styles de gestion directs qui ont retenu l'intérêt des chercheurs occidentaux dans le développement de modèles de négociation centrée sur un accord. Et ce sont particulièrement les modèles de négociation distributive et de négociation intégrative qui ont fait l'objet de recherches empiriques. Un troisième modèle de négociation – non directement conçu dans le but d'aboutir tout de suite à un accord – a fait son entrée dans la négociation de conflits internationaux.

#### **4. Trois modèles de négociation directe centrée sur un accord**

##### ***4.1. La négociation distributive***

L'approche de la négociation distributive a pris modèle sur les négociations entre patrons et syndicats dans les années soixante<sup>38</sup>, négociations marquées par des relations d'affrontement et de compétition. L'idée qui sous-tend ce modèle est qu'il faut parvenir à un accord sur le partage d'un ensemble de ressources limitées. Tout ce que gagne l'un sera perdu pour l'autre, car les partenaires sont dans une logique de somme zéro. Aussi chacun des partenaires a-t-il comme objectif de maximiser ses propres gains pour obtenir, sinon l'ensemble, du moins la plus grande partie du gâteau. On est dans un rapport de force et de compétition où le plus fort l'emporte sur le plus faible. Le partenaire sera donc forcément un adversaire à qui on cherche à arracher des concessions pour parvenir à un accord<sup>39</sup>. Le contexte créé par cette relation va affecter les stratégies réciproques consistant à affirmer sa position, à dissimuler les informations qui pourraient affaiblir cette position, à privilégier une communication opaque et, au besoin, des menaces. L'intérêt pour ce modèle de négociation « dure » a progressivement évolué vers une approche plus intégrative de la résolution de conflits.

##### ***4.2. La négociation intégrative***

Également inspiré par les négociations salariales, le modèle de la négociation intégrative est plus récent<sup>40</sup> et marqué par des relations de coopération. L'idée qui sous-tend le modèle est qu'il faut parvenir à un accord sur le partage de ressources, qui doit pleinement satisfaire les intérêts des deux côtés. Les partenaires vont réunir leurs efforts pour optimiser ces ressources et pour, au-delà des ressources immédiatement disponibles, réfléchir à des alternatives permettant de gagner des ressources supplémentaires. Tout gain pour l'un sera aussi un gain pour l'autre, car les partenaires sont dans une logique de gagnant gagnant. Cette relation de partenariat pousse les acteurs non seulement à faire des concessions, mais aussi à maximiser leurs ressources et à les distribuer de façon loyale et juste dans l'intérêt des parties impliquées. Le contexte créé par cette relation va affecter les stratégies réciproques consistant à clairement définir le problème, à mettre toutes les cartes sur table pour partager toutes les informations disponibles et explorer toutes les solutions possibles pour s'engager par rapport à une solution équitable et durable du problème.

##### ***4.3. La résolution de problème interactive (interactive problem solving)***

Alors que le modèle de la négociation distributive et le modèle de la négociation intégrative représentent tous les deux des approches visant clairement l'aboutissement d'un accord, le troisième modèle est centré sur la transformation du conflit. Les deux premiers modèles ont été développés en prenant appui sur les négociations salariales et le monde du travail. Le troisième a été élaboré dans le contexte de la résolution de conflits internationaux prolongés sur l'ensemble des continents<sup>41</sup>.

La résolution de problème interactive passe souvent par la médiation informelle ou concerne des consultations par une troisième partie reconnue comme neutre. L'objectif n'est pas de parvenir tout de

---

<sup>38</sup> STEVENS, 1963 ; WALTON et McKERSIE, 1965.

<sup>39</sup> BARTOS, 1995.

<sup>40</sup> FISHER et URY, 1981 ; PRUITT et RUBIN, 1986, RAIFFA, 1982 ; THOMPSON, 1990.

<sup>41</sup> BURTON, 1969 ; KELMAN, 1991.

suite à un accord, mais de favoriser le dialogue entre les parties adverses pour analyser les racines du problème et les facteurs qui alimentent le conflit. En explorant les motivations, besoins, valeurs, appréhensions liés à la reconnaissance et à l'intégrité de leur identité, les parties sont amenées à progressivement transformer non seulement la nature du conflit, mais également leur relation conflictuelle. Envisagée comme une phase de préparation, la résolution de problème interactive devrait en fait permettre de préparer des négociations diplomatiques, ou d'accompagner des procédures de résolution plus traditionnelles en donnant aux antagonistes l'occasion d'analyser le conflit, et d'imaginer des solutions possibles avant de s'engager dans des négociations plus poussées en vue d'un accord définitif.

## 5. Pour conclure

Un certain nombre de travaux semble indiquer<sup>42</sup> que le modèle de résolution de problème interactive produit les changements d'attitudes positives les plus importants non seulement par rapport aux membres des parties adverses, mais aussi en ce que le dialogue rend les protagonistes plus optimistes par rapport à l'issue du conflit. Ces deux aspects prennent toute leur importance quand on réalise que des négociations ont d'autant moins de chances d'aboutir que les parties adverses ont exprimé des doutes par rapport à la possibilité de parvenir à un accord, qu'ils ont déjà accepté la probabilité d'un échec, et qu'ils sont pessimistes par rapport à la possibilité de trouver un terrain d'entente avec l'adversaire. C'est sur ce type de modèle que l'Initiative de Genève a été élaborée. Après deux ans de pourparlers secrets entre Israéliens et Palestiniens, cette initiative a conduit, le 12 octobre 2003, à la signature d'un modèle d'accord de paix privé et symbolique entre Israéliens et Palestiniens. Les deux délégations avaient fait des concessions importantes. Comme le faisait remarquer l'un des représentants de la délégation palestinienne : « Cette initiative montre que la paix est possible et que la crise actuelle n'est pas la seule solution ».

On devrait peut-être ajouter que la paix « serait » possible, mais qu'elle n'est toujours pas devenue une réalité. En effet, alors que les résultats expérimentaux permettent de tirer des conclusions encourageantes par rapport au modèle de résolution de problème intégrative, une étude récente<sup>43</sup> est bien plus dubitative. Non tant par rapport au modèle lui-même, mais par rapport à la façon dont la médiation est généralement conduite. En s'interrogeant sur l'efficacité de la médiation par des tiers pendant la période de la guerre froide et après, ses auteurs ont étudié 81 conflits pour conclure que le facteur le plus déterminant pour mettre un terme aux hostilités est la prise en charge de la médiation par un pouvoir régional. Celui-ci est bien plus effectif que les grandes puissances ou même les organisations internationales. Et de se demander si le fait de partager la langue, la culture ou l'identité ne serait pas l'ingrédient déterminant.

En effet, que penser de médiations conduites par des professionnels, à l'instar de ce diplomate décrit par un témoin et écrivain de la guerre en Bosnie, Courtney Angela BRKIC dans son livre : *Stillness. And other Stories. Listening to the Dead in Bosnia*, New York ; Farra, Straus et Giroux.

« *The Peacebroker is a jaded diplomat who works to arrange a cease-fire in Bosnia without learning a thing about its culture except for its drinking habits, its bad jokes and the sexual proclivities of a few local women – but feels confident enough to tell a government commission : "Frankly, gentlemen, they're all guilty as sin... they can't help it. It comes from a Byzantine nature" »*<sup>44</sup>.

Il y aurait peut-être à apprendre de ces jeunes enfants qui, en l'espace de dix minutes, de « non-conservants » sont devenus « conservants ».

---

<sup>42</sup> CROSS & ROSENTHAL, 2001.

<sup>43</sup> FREDERKING, PYATT & RANDOL, 2000.

<sup>44</sup> J'ai laissé le texte en anglais, de peur que ma traduction n'affadisse la description.

## Bibliographie

- BARTOS O.J., (1995), *Modeling distributive and integrative negotiations*, *The Annals*, 542, 48-60.
- BENNET J., (1993), « Cultural marginality : identity issues », in *Intercultural training*, in R.M. Paige (ed.), *Education for the intercultural experience*, Yarmouth, Intercultural Press.
- BILLIG M., (1987), *Arguing and thinking. A rhetorical approach to social psychology*, Cambridge, Cambridge, University Press.
- BLAKE R.R. & MOUTON J.S., (1964), *The managerial grid*, Houston, Gulf.
- BURTON J.W. (1969), *Conflict : Human needs theory*, New York, St. Martin's Press.
- CROSS S. & ROSENTHAL R., (1999), « Three models of conflict resolution : Effects on intergroup expectancies and attitudes », *Journal of Social Issues*, 55, 561-580.
- CRUTCHFIELD R.S., (1955), *Conformity and character*, *American Psychologist*, 10, 195-198.
- DOISE W. & MUGNY G., (1981), *Le Développement social de l'intelligence*, Paris, InterEditions.
- FISHER R. & URY W., (1981), *Getting to yes*, New York, Penguin Books.
- FOLLET M.P., (1940), « Constructive conflict », in H.C. Metcalf & L. Urwick (Eds), *Dynamic administration : The collected papers of Mary Parker Follet* (pp. 30-49), New York, Harper & Row.
- FREDERKING B., PYATT A. & RANDOL S. (2000), « Who you gonna call ? third parties, conflict resolution, and the end of the cold war », *Online Journal for Peace and Conflict Resolution*, June.
- HUNTINGTON S., (2004), *The hispanic challenge*, Cambridge, Harvard University Press.
- KELMAN H.C., (1991), « Interactive problem solving : The uses and limits of a therapeutic model for the resolution of international conflicts », in V. Volkan, J. Monteville & D. Julius (Eds.), *The psychodynamics of international relations : Unofficial diplomacy at work* (Vol.1, pp. 145-160), Lexington, Lexington Books.
- MOSCOVICI S., (1979), *Psychologie des minorités actives*, Paris, Presses Universitaires.
- PERRET-CLERMONT A.-N., (1979), *La Construction de l'intelligence dans l'interaction sociale*, Berne, Peter Lang.
- PERRET-CLERMONT A.-N., (1992), « Les Implicites dans les situations d'apprentissage », *Les Cahiers de l'Institut Supérieur de Pédagogie*, 19, 20-53.
- PIAGET J. et SZEMINSKA A., (1941), *La Genèse du nombre*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
- PRUITT D.G. & RUBIN J.Z., (1986), « Social conflict : Escalation, stalemate, and settlement », New York, Random House.
- RAHIM M.A., (1983), « A measure of styles of handling interpersonal conflict », *Academy of Management Journal*, 26, 368-376.
- RAHIM M.A., (1992), *Managing conflict in organisations*, (2<sup>nd</sup> ed.). Westport, Praeger.
- RAHIM M.A., ANTONIONI D. & PSENICKA C., (2001), « A structural equations model of leader power, subordinates' styles of handling conflict, and job performance », *The International Journal of Conflict Management*, 12, 191-211.
- RAHIM M.A. & BONOMA T.V., (1979), « Managing organizational conflict : A model for diagnosis and intervention », *Psychological Reports*, 44, 1323-1344.
- RAIFFA H., (1982), *The art and science of negotiation*. Cambridge, Harvard University Press.
- SCHACHTER S., (1951), « Deviation, rejection, and communication », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 46, 190-207.
- SHERIF M. & HOVLAND C.I., (1961), *Social Judgment*, New Haven, CT, Yale University Press.
- STEVENS C.M., (1963), *Strategy and collective bargaining negotiation*, New York, McGraw Hill.
- THOMAS K.W., (1976), « Conflict and conflict management », in M.D. Dunnette (ed.), *Handbook of industrial and organisational psychology*, (pp. 889-935), Chicago, Rand McNally.
- THOMPSON L., (1990), « Negotiation behavior and outcomes : Empirical evidence and theoretical issues », *Psychological Bulletin*, 108, 515-532.
- TING-TOOMEY S., (1994), « Managing intercultural conflicts effectively », in L. Samovar & R. Porter (Eds), *Intercultural communication : a reader* (7<sup>th</sup> ed.), Belmont, Wadsworth.
- TING-TOOMEY S., YEE-JUNG K.K., SHAPIRO R.B., GARCIA W., WRIGHT R.J. & OETZEL J.G., (2000), « Ethnic/cultural identity salience and conflict styles », in four US ethnic groups, *International Journal of Intercultural Relations*, 24, 47-81.
- WALTON R.E. & MCKERSIE R.B., (1965), *A behavioral theory of labor negotiation*, New York, McGraw Hill.

## Questions et réactions après les interventions de Philippe BERNIER et de Jacques PAIN

Catherine LAFITTE-COULON

Texte complété avec les notes prises par Bruno ROBBES  
et Céline VAGUER

*Cécilia Marie DI BONA : Comment la pensée japonaise peut-elle nous aider à penser la violence ?*

**Philippe Bernier :** La violence peut être envisagée comme une rencontre qui échoue. Elle peut être repensée non comme causalité linéaire, mais comme élément qui émerge lentement à un moment donné. D'où la nécessité d'être vigilant, disponible à la situation. La vigilance se comprend comme présence sans fixation, la disponibilité comme ouverture aux événements, aux antipodes d'une position magistrale. La pensée occidentale fonctionne au travers de l'identité, la pensée orientale est dialectique.

*Question : D'une part, vous employez un langage propre au monde juridique : vous parlez de réparation, de victimisation. Peut-on appliquer ce langage au monde des enfants ? L'emploi de ces termes est-il toujours légitime ? D'autre part, le paradigme négociation-coopération ne fait-il pas basculer dans le langage économique ? Je suis enseignant et on voit maintenant que tout est prétexte à négociation : les élèves vont jusqu'à négocier une note ou le silence en classe...*

**Jacques Pain :** Oui, la négociation est possible voire indispensable n'importe où, surtout dans les lieux violents (notre groupe de recherche « Crise, école, terrains sensibles » l'a montré) et beaucoup d'établissements sont aujourd'hui dangereux et violents. Il est fondamental que les enseignants ne soient pas isolés dans leurs classes. La pédagogie institutionnelle regorge de témoignages d'enseignants qui ont su comment parler ou agir face à une situation, non parce qu'ils sont « géniaux », mais parce que la discussion en conseil, l'ambiance qu'elle génère, a fait émerger une solution qui s'est imposée à tous. Le « génie » d'un enseignant qui renverse une situation de conflit, c'est de savoir quoi faire dans l'ambiance du moment, sans l'avoir prémédité. Les élèves doivent aussi être formés à la discussion, à la médiation entre élèves qu'ils sont les seuls à pouvoir faire (voir par exemple le travail de l'association « Génération médiateurs »). Les termes que j'ai utilisés (victime, réparation) ne sont pas propres au vocabulaire juridique. Quant aux rapports entre Éducation nationale et Droit, je vous renvoie aux travaux d'A. Legrand et de C. Durand-Prinborgne ainsi qu'au « Code de l'Éducation ». Il faut bien entendu faire du Droit à l'école. « Victimisation » et « réparation » ne sont pas, à l'origine, des termes du Droit.

*Question : Je vois que l'Occident se défait de ses propres références pour s'ouvrir à d'autres cultures. Vous avez cité les cultures chinoise et japonaise, que se passe-t-il avec la culture du monde arabe ? Et qu'en est-il de l'intégration ?*

**Réponse :** Il est d'abord indispensable que le monde occidental accepte de se décentrer de sa vision du monde et de se tourner vers d'autres cultures de pensée (pas seulement asiatique mais aussi maghrébine...).

*Question : Avec les systèmes francophones, y a-t-il des résultats tangibles ?*

**Réponse :** Des résultats tangibles ne peuvent être observables si les systèmes restent uniquement francophones.

*Question : Le mode de pensée est fortement lié à la structure du langage. Comment alors intégrer la pensée orientale à la nôtre sans changer la structure même de notre langage qui est analytique ? Quel en serait l'intérêt et est-ce possible ? Les modifications éventuelles sont-elles observables si l'on étudie la langue d'un point de vue clinique ?*

**Jacques Pain :** Non, car il est impossible de changer la structure de notre langage (cf. le philosophe japonais Kitaro : la logique du lieu). Langage et pensée sont irréductiblement liés.

## **Questions et réactions après l'intervention de Verena AEBISCHER**

*Cécilia Marie DI BONA : Il faut reconnaître l'intérêt du modèle US de négociation intégrative...*

**Verena Aebischer :** Oui, ce modèle a pour but d'aboutir à un accord. Cependant, le modèle de la résolution de problèmes intégrative est plus complet car il permet de reformuler le conflit, en prenant en compte le point de vue des deux parties et peut-être alors, le conflit disparaît. Mais il échoue souvent car il n'y a pas de réelle empathie. L'empathie est une compétence à acquérir.

**Philippe Bernier :** « Individu » est un concept très différent au Japon. Il implique une notion de relation qui nous est étrangère, puisque le « je » émerge forcément de la relation. Il n'est pas « individuel ». Il y a une trentaine de façons de dire « je » en japonais, dont certaines implicites. La culture japonaise est assez fermée sur elle-même. Les Japonais se méfient beaucoup de ceux qu'ils appellent les « tatamisés » (les occidentaux qui parlent trop bien japonais). Connaître leur culture et leur langue est vécu comme une effraction. À un étranger qui s'adresse à eux dans leur langue, ils le renvoient à sa condition d'extériorité en lui répondant en anglais. Le terme « violence » est plus difficile à définir en France qu'au Japon.

**Jacques Pain :** (cf. « Dictionnaire Européen de Philosophie »). Il est difficile de trouver des équivalents du mot « violence » dans d'autres langues. Les Japonais reconnaissent que le « je » commence à exister pour eux aussi.

*Question : Pour qu'une négociation aboutisse, la violence doit basculer vers la coopération. À quel moment cela se produit-il ? À l'épuisement des deux parties ? De leur énergie, des ressources humaines, financières ? La négociation n'est-elle pas une phase temporaire qui utilise l'effort, l'usure avant de retourner à la violence ?*

*Question : Qu'en est-il des statuts des individus dans les conflits de groupes ? Quelle est l'importance du statut des tiers, de celui du médiateur ? On voit bien dans les situations de terrain que les différences de statuts complexifient beaucoup les négociations, par exemple les élus face aux citoyens, les patrons face aux employés... Dans l'apprentissage de la négociation, les compétences sont-elles définitivement acquises ou réversibles ?*

**Verena Aebischer :** (À propos de la modification des compétences culturelles) C'est l'immersion longue qui a des effets sur les compétences culturelles et les compétences à négocier. Quant au statut, il est important que les gens se sentent équivalents. Effectivement, des négociations échouent encore trop souvent parce que certains pensent tout savoir (élus, patrons...). N'ayant pas écouté le point de vue de l'autre, ils ne possèdent qu'une vue partielle du problème. Dans le domaine judiciaire, les délinquants qui ont accepté la punition parce qu'on la leur a expliquée sont moins récidivistes que ceux à qui elle a été imposée sans qu'ils aient eu le sentiment d'être écoutés. Quand les gens participent, ils adhèrent davantage aux décisions prises et n'ont pas l'impression d'être mis devant le fait accompli.

## **Questions et réactions après les interventions de Michel KREUTZER et Tudor DRAGANOIU**

*Céline BARRIOL : Qui est préférentiellement nourri par le mâle ? Les jeunes choisissent-ils eux-mêmes ou pas ? Le mâle s'occupe-t-il de celui que la femelle écarte ? Le mâle prend-il de préférence le jeune du même sexe que lui ?*

**Tudor Draganoiu :** Il est très difficile d'observer ce qui régit un choix préférentiel de la sorte dans la nature. Il n'y a pas de règle générale pour le choix du sexe du jeune nourri.

*Question : Vous avez soutenu que le choix du partenaire était le fait de la femelle. Or, on voit des contre-exemples dans le monde animal. Chez les impalas et les gazelles, un mâle domine vingt à cinquante femelles. Pour les lions, il en est de même. Comment expliquer ce phénomène de domination masculine ?*

**Michel Kreutzer :** Je vous ai parlé du choix des femelles chez les oiseaux. Chez les mammifères, cela peut être différent. On remarque plus fréquemment des systèmes polygames chez eux. Un mâle peut être dominant, chercher à s'accaparer des femelles, mais cela n'implique pas le fait que ce soit lui qui choisisse sa partenaire au final. Dans nos forêts, les cerfs sont en compétition pour être choisis. Chez les lions, toutes les femelles d'un groupe sont apparentées. Quand les jeunes mâles deviennent adultes, ils quittent le groupe, puis éliminent les mâles d'un autre groupe, même les jeunes, pour prendre leur place. Les femelles alors ne défendent pas leur progéniture et laissent ce système s'installer. Elles ont ainsi un meilleur choix pour la reproduction. Je voulais simplement indiquer que le système n'est pas uniquement le fait des mâles et que les femelles aussi ont laissé s'installer de tels systèmes.

*Jacques Pain : Où s'arrête l'anthropomorphisme ? S'agissant de l'éthologie, nous sommes souvent tentés par l'anthropomorphisme, jusque dans le langage (ouvrières et reine chez les abeilles).*

**Michel Kreutzer :** Les pierres n'ont pas besoin de connaître les lois de la gravité pour tomber. Les systèmes d'interprétation ne sont pas nécessairement connus par l'objet auquel ils s'appliquent. Les individus meurent et pourtant la vie continue. Les gènes utilisent l'individu pour continuer la vie. Les individus seuls sont conscients de ce qui est déterminant. La Terre existe sans langage et pourtant, on ne peut se passer du langage pour expliquer la Terre.

*Question : Pouvez-vous justifier du choix de l'espèce et de votre cadre théorique ?*

**Tudor Draganoiu :** Oui, le rouge-queue noir est pertinent pour l'étude car il a une bonne densité sur le terrain et il est facilement observable. L'étude est novatrice : c'est la première fois qu'on utilise, chez les oiseaux, les indices acoustiques pour identifier la différenciation des jeunes dans la nichée.

# Proposition pour la communication : conflit-coopération

Jean MOUCHON

## Sciences de l'information et de la communication

Deux champs d'études emblématiques des recherches en communication sont retenus :

- l'espace public médiatique ;
- la médiation au sein des métiers d'information.

### 1. les médias de masse : scène et acteurs de l'espace public

#### *Connaissances théoriques*

- cadre général :

L'espace public (EP) comme espace symbolique et politique des débats publics et collectifs concernant les affaires publiques ;

- enjeu actuel :

La force d'un régime démocratique réside dans sa capacité à laisser se développer des « contre-publics subalternes » susceptibles de porter des contre-discours au sein de l'EP global et d'élargir ainsi continuellement les termes du débat public et politique (associations, réseaux scientifiques, syndicaux, religieux...);

- conflit-coopération au sein de l'EP médiatique :

Pour définir la nature des situations et des problèmes devant faire l'objet d'une action publique, tous les acteurs n'ont pas les mêmes ressources pour faire valoir leur point de vue ou pour discréditer celui de leurs opposants. L'EP médiatique apparaît comme lieu des conflits de définition concernant la « réalité » du monde et d'affrontement des stratégies de reconnaissance.

#### *Références sommaires*

MACÉ E. et PERELVA A., *Médias et violences urbaines. Débats politiques et construction journalistique*, Paris, La Documentation française, 2002.

MOUCHON J., *La Politique sous l'influence des médias*, Paris, l'Harmattan, 1998.

Revue *Mots*, ENS éditions, numéros autour de « politique et télévision » (20, 40, 67).

Revue *Politix* : « Démocratie et délibération », n° 57, Paris, Hermès Science, 2002.

VEREON E., *Construire l'événement*, Paris, éditions de Minuit, 1981.

#### *Connaissances appliquées*

- les violences urbaines. Le débat public et la médiation journalistique :

les conditions d'exercice de la médiation journalistique

l'organisation de l'espace journalistique

- les régimes de traitement :

situation de routine vs situation de violence exceptionnelle

presse écrite nationale vs régionale/quotidienne vs hebdomadaire

presse télévisée : emballements médiatiques et info-spectacle.

- reprise de travaux (rapports, thèses...) appliqués au SIDA, à l'insécurité (élection présidentielle 2002), mouvement des droits civiques noir américain.

### *Habilités*

À partir d'études de cas :

- lexique, médias, politique : des conflits de définition et de désignation au cadrage interprétatif (ex. les violences urbaines, l'immigration, la RTT et les 35 heures)
- les procédures de sélection de l'information : comment la traduction en faits, événements ou problèmes révèle les degrés de tensions et de conflits qui animent les relations sociales et les instances de représentation (ex. l'information et les mouvements sociaux, José Bové ou les ingrédients d'une percée médiatique)
- les contraintes de production de l'information : de l'agenda et des formats à une réflexion sur la temporalité informative (exemple en Suisse avec les mêmes thèmes soumis à référendum sur différentes périodes, mise en évidence de la contextualisation temporelle).

## **2. la médiation au sein des métiers d'information**

### *Connaissances théoriques*

- centralité de la notion de médiation dans la société contemporaine
- références à plusieurs champs disciplinaires : droit, science politique, sociologie de l'organisation, gestion, communication (penser la relation entre médias, médiation et médiatisation)
- double dimension politique : émergence en lien étroit avec une politique de changement au sein d'une organisation, associée à un objectif proclamé de relégitimation.

### *Références sommaires*

BONAFÉ-SCHMITT J.P., « La médiation », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 872, Paris, La Documentation française, 2002.

CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil, 2001.

### *Connaissances appliquées*

- information sur les nouvelles formes d'intégration de l'acteur ordinaire au sein de l'espace public (exemple du champ scientifique avec les « forums hybrides »)
- la création de la médiation à France télévision : contextes institutionnels, enjeux et légitimations publiques
- la médiation à la télévision : dispositifs matériels et symboliques
- comparaison avec les médias écrits
- comparaison avec des médias équivalents à l'étranger.

### *Habilités*

- déchiffrement des logiques sociales à l'origine de la création d'une structure de médiation (à travers discours publics, entretiens, interviews et croisement de données)
- les savoir-faire à l'œuvre dans la fonction de régulation de la médiation
- place symbolique et organisationnelle du médiateur
- conditions d'acceptation par les acteurs des deux parties : identifier les attentes du public, prise en compte des contraintes du métier de journaliste, organiser l'écoute réciproque.

*Public visé (en formation continue prioritairement)*

- les métiers d'information : journalistes dans les médias, dans les structures politiques (collectivités territoriales et municipalités)
- les métiers de communication : ressources humaines, ONG
- les métiers dans le champ international : conseils, cadres devant mobiliser des connaissances interculturelles.

## **Publications relatives aux rapports entre la politique et l'information médiatique**

MOUCHON J., « Le débat Giscard-Mitterrand ou la stratégie du geste et de l'image », *Les Cahiers du CRELEF*, Besançon, décembre 1983.

MOUCHON J., « Communication politique et compétence télévisuelle », *Modèles linguistiques*, tome XI, fasc.1, PUL, Lille, 1989.

MOUCHON J., « Médiatisation de la communication politique et logiques structurantes », *Mots*, n° 20, FNSP/ENS Saint-Cloud, Paris, 1989.

MOUCHON J., GAUTHIER G., GOSSELIN A., coord., « *Communication et politique* », Hermès 17-18, CNRS, Paris, 1995.

MOUCHON J., « Espace public et discours politique télévisé », *L'espace public et l'emprise de la communication*, Isabelle Pailliar (dir.), Ellug, Grenoble, 1995.

MOUCHON J., « Visibilité médiatique et lisibilité sociale », *La Communication de l'information*, Jean-Pierre Esquénazi (dir.), l'Harmattan, Paris, 1997.

MOUCHON J., « Télévision et argumentation politique », *Information et démocratie, mutation du débat public*, Françoise Massit-Folléa et Jean Mouchon (dir.), ENS éditions, Fontenay-aux-roses, 1997.

MOUCHON J., *La Politique sous l'influence des médias*, l'Harmattan, Paris, 1998.

MOUCHON J., « Médiatisation et postures démocratiques », *Rencontres médias 2*, BPI Centre Georges Pompidou, Paris, 1998.

MOUCHON J., « Les déclarations de candidature », *L'image candidate*, Groupe de Saint-Cloud, l'Harmattan, Paris, 1999.

MOUCHON J., « Le résistant déclin du débat public à la télévision », *Mots*, n° 67, ENS LSH, Lyon, 2001.

MOUCHON J., « La communication politique », en collaboration avec SIMONIN J., « *Communication et espace public* », Michel Watin (dir.), collection Univers créoles, Anthropos, 2001.

MOUCHON J., « La papamobile en terre de mission », *Médias, politique et religion*, Jacky Simonin (dir.), l'Harmattan, Paris, 2002.

MOUCHON J., « La dramaturgie des débats télévisés des élections présidentielles françaises », *Télévision et élections*, Dossiers de l'audiovisuel n° 102, Paris, 2002.

MOUCHON J., « La France et la construction de l'Europe : entre déficit démocratique et déficit informationnel », *La construction médiatique de l'Europe*, MARLETTI Carlo, MOUCHON Jean (dir.), Angeli, Milan, 2003.

# **Conflit de définition de la réalité et coopération au sein de l'espace public médiatique**

## **Compte-rendu de l'intervention de Jean MOUCHON**

### **Oriane DESEILLIGNY et Catherine LAFITTE-COULON**

À travers une approche inscrite dans le champ des Sciences de l'Information et de la Communication, la communication de Jean Mouchon interroge la relation entre les problèmes d'information et les médias : comment est-on informé ?

Dans la perspective de l'espace public démocratique qui est le nôtre, le conflit se situe de façon récurrente dans cette tension entre le sociopolitique et les médias. Dans une non-démocratie, il n'y a pas d'expression de différence, pas de divergence, alors que la démocratie, par définition, est liée au conflit et par conséquent à la coopération pour que la vie commune y soit possible.

On peut analyser les médias à travers deux aspects qui sont sources possibles de conflit :

- ils permettent la visibilité en exposant les objets dont ils traitent sur la scène publique. Les médias sont le lieu d'une mise en scène des apparitions ;
- ils sont ou ils utilisent des « médiateurs » qui sont, en fait, partie prenante dans cette mise en scène ; ils en sont les acteurs.

Il y a à la fois une mise en évidence et une confrontation de ces différents acteurs.

Entre conflit et coopération, cette caractéristique des médias est un processus dont les différentes étapes sont identifiables.

Jean Mouchon propose d'envisager quatre éléments qui constituent une grille de lecture des médias :

- les sources de l'information : pour qu'une information circule, il faut qu'elle soit donnée par quelqu'un ;
- les formats : les types de médias sont autant de formats différents du traitement de l'information. Par exemple, la télévision publique ne formate pas l'information comme une chaîne câblée ;
- le régime de traitement : la couverture médiatique des événements est différenciée selon le contexte social, politique, international, etc. On peut ainsi distinguer un régime de routine

correspondant à l'information quotidienne et un régime d'exception, de violence (lorsqu'une guerre éclate, par exemple) ;

- les mécanismes de persuasion : le risque de manipulation et le risque de propagande (surtout en temps de guerre) ont commencé à être pris en considération et étudiés aux États-Unis à partir de la seconde guerre mondiale, puis repris par le courant de l'École de Francfort.

Les second et troisième points ne seront pas développés.

#### *Sources :*

On constate ces dernières années une évolution très rapide. Auparavant, dans un contexte de confiance, de grandes agences se partageaient l'information : AFP, REUTERS étaient les plus importantes. Leur point de vue était uniquement occidental, mais ces agences constituaient des sources d'information légitimes.

Un changement s'est amorcé lors de la première guerre du Golfe (1991), puisque CNN détenait le monopole de l'information. La chaîne américaine était l'unique fournisseur d'images pour la presse du monde entier. À cette époque, même « La 5 » dirigée par Berlusconi reprend CNN.

Aujourd'hui, une rupture fondamentale apparaît : les grandes sources « traditionnelles » d'information sont mises en question. D'autres points de vue acquièrent un poids et une influence importants : par exemple celui du Moyen-Orient arabe avec la chaîne AL-JEZIRA. L'interculturalité s'impose dans le traitement et la diffusion de l'information.

En France, on observe que les sources de la presse régionale et celles de la presse nationale ne sont pas les mêmes. Il existe un phénomène de dépendance et de contamination. Les chaînes régionales sont dans un contexte d'influences locales. Le journal télévisé de vingt heures est une reprise des articles du quotidien *Le Monde*. Il n'y a en effet pas de fait social en lui-même : les faits sociaux sont écrits par une source, puis réécrits. C'est tout le problème de la traduction des faits sociaux : par qui les sources sont-elles données ? Par qui sont-elles traduites ensuite ?

#### *Mécanismes de persuasion :*

Nous avons donc, en amont, la source de l'information et, en aval, l'interprétation des récepteurs. Entre les deux se situe la traduction, la réécriture des faits sociaux.

Le premier aspect est que les médias fonctionnent comme des scènes d'apparition. Certaines personnalités sont très médiatisées et paraissent ainsi plus représentatives. On parle par exemple des « intellectuels de média » : Bernard Henri-Lévy est ainsi considéré comme le plus grand intellectuel français !

Le second aspect correspond au « phénomène de l'agenda ». Les acteurs sociaux luttent pour faire apparaître prioritairement leur sujet d'actualité, le problème qui sera mis en débat, par exemple, en période électorale. Il s'agit moins de prendre parti que faire apparaître de manière plus ou moins évidente tel ou tel sujet pour provoquer un débat. On peut remarquer parfois des gommages d'agenda : « Côte d'Ivoire, Abidjan : trois semaines de retard » titre *Libération*.

L'agenda des journalistes n'est pas toujours, loin s'en faut, le même que celui de la classe politique. Ainsi, concernant les problèmes de violence, on a pu constater un conflit d'agenda entre les partis politiques de droite et ceux de gauche. TF1 a insisté jusqu'aux élections de 2002 sur la violence urbaine avec l'utilisation d'un phénomène de « priming » : un fait divers relatant le drame d'un grand-père violenté. Après les élections, la fréquence dans les informations du thème de la violence urbaine a chuté dans les médias, puis fut remplacé par celui de la violence routière. On entend même parler des

« voyous de la route ». Le cadrage interprétatif s'est déplacé. Dès lors qu'un problème surgit sur la place publique, apparaît aussitôt et de manière contradictoire un cadrage interprétatif et médiatique.

Les États-Unis ont voté en 1965 une loi sur le droit de l'information qui s'applique à l'information sensible. Actuellement, en France, « Liberté d'informer » est un collectif qui pose le problème de la nécessité d'une loi interdisant le secret défense à propos de certaines affaires (comme par exemple les frégates de Taiwan, le Rwanda, le métro Charonne pendant la guerre d'Algérie, ou encore la Côte d'Ivoire).

Les médiateurs sont des acteurs certes, mais ils sont cependant peu crédibles. Les enquêtes d'opinion montrent le discrédit de la classe politique et des médias.

Il faut toutefois noter sur France 2, une émission « Arrêt sur image » animée par une journaliste qui a démissionné suite aux accusations faites à la presse lors de l'affaire Grégory. Cette émission est une méta-analyse d'images et porte un regard critique sur la manière de relater l'information. Elle semble un bon élément de régulation démocratique.

# Préliminaires à une étude linguistique de la coopération et du conflit

Françoise GADET

Sciences du langage

On regarde en général la communication comme la transmission d'information entre deux locuteurs qui, tour à tour, occupent la position d'énonciateur et de récepteur. Or, ce modèle n'est pas satisfaisant, entre autres parce qu'il permet mal de saisir la dimension coopérative (et éventuellement conflictuelle) de l'interaction entre participants à une activité de communication <sup>45</sup>.

## 1. Les schémas de la communication

Nous partirons du modèle de la communication généralement supposé dans les sciences humaines, pour le critiquer en faisant appel à des réflexions issues de travaux de microsociologie, ethnométhodologie, interactionnisme, sociolinguistique, pragmatique, analyse de discours et analyse de conversation, disciplines qui ont proposé un modèle alternatif au modèle standard de la communication (présentation de ces différentes théories dans CAP 2000).

Dans la conception répandue (au moins depuis SAUSSURE, puis SHANNON et WEAVER, mais aussi dans le sens commun), ce qui sort de la bouche de A atteint l'oreille de B, puis il y a échange de places, avec une supposition de symétrie entre énonciateur et récepteur. Et seuls des accidents externes (bruit, inattention) peuvent empêcher que le message ne soit correctement reçu et interprété par le destinataire : les ratés dans la communication font alors le terreau de conflits, et seraient à ce titre à éliminer, pour aboutir à un « faire ensemble » harmonieux.

Mais un tel modèle ne rend pas compte de ce qui se passe dans la communication courante. En remettant en cause ce schéma, nous récuserons à la fois un modèle du code et un modèle du sens littéral. Pour ceux-ci en effet, la communication passe par les étapes :

- il y a quelque chose à transmettre ;
- ce quelque chose est encodé par le locuteur A ;
- dès qu'il a fini de parler, il cède la parole à B ;
- B décode ce qu'a dit A ;
- B répond à A, en procédant à son tour par codage.

---

<sup>45</sup> Cet exposé n'a pas la prétention de constituer une recherche nouvelle, mais une synthèse de réflexions sur ce qu'il faut supposer de la communication pour réfléchir en linguiste sur la coopération et le conflit.

Il est ainsi supposé que ces codages/décodages successifs concernent des propos conçus indépendamment de la présence de l'autre, hors interaction.

Or, le sens apparaît sous-déterminé au niveau linguistique : le sens combiné des mots et des séquences ne suffit en général pas à donner le sens du message<sup>46</sup>. La communication n'a pas un contenu préconçu par le locuteur qui met des pensées en mots, que le récipiendaire n'aurait alors plus qu'à déballer.

Pour étudier les modalités de l'interprétation, il faut chercher le sens linguistique et le contenu communiqué, problématique que nous allons maintenant esquisser avec quelques exemples.

En (1), rien ne permet d'affirmer que ce que A veut dire (par exemple une menace) correspond bien à ce que B croit comprendre (par exemple une mise en garde) : attention !

(1) Tu vas trop vite...

Cependant, il n'y a pas de « bonne interprétation », qui serait par exemple accessible à un analyste impartial, car c'est l'échange même qui construit l'interprétation, et même souvent change le cours de ce qui a été ouvert au fur et à mesure que l'interaction se déroule. Ce sera le cas si B répond « merci », imposant ainsi l'interprétation de mise en garde et obligeant A soit à s'y plier, soit à réitérer une menace moins ambivalente.

(2) A. Pierre n'a pas l'air d'avoir de petite amie en ce moment

B. il va souvent à Marseille

(3) A. Tu sais l'heure qu'il est ?

B. un peu de café me tiendra éveillé.

L'exemple (2) est facile à décrypter par une simple inférence (pour quelle raison va-t-il à Marseille, sinon pour voir quelqu'un ?), mais (3) est plus compliqué : A peut suggérer qu'il est temps de partir, et B refuser ; B peut proposer du café, ou en solliciter, ou détourner l'attention... (3) n'est ainsi pas interprétable sans connaissances d'arrière-plan sur le contexte de l'énonciation, et sur les relations entre les participants. La seule chose certaine, c'est qu'il y a collaboration entre participants pour construire du sens à partir des propos qui s'échangent : dans les deux exemples, A fera avant tout la supposition que la réponse de B obéit à la rationalité et est pertinente. Ce n'est qu'en cas d'accumulation de bizarreries qu'il finirait par penser que quelque chose ne se passe pas comme attendu. En ce sens, même un échange conflictuel est collaboratif.

La communication peut donc être représentée comme un processus de reconnaissance inférentielle des intentions de communication de l'autre locuteur, posant des « intentions communicatives socialement reconnues<sup>47</sup> ».

En résumé, on peut opposer un modèle standard à un modèle alternatif :

Modèle standard	Modèle alternatif
Modèle du code	Modèle de l'inférence
Modèle de la transmission de l'information	Modèle de l'interprétation
Modèle de l'alternance symétrique locuteur/auditeur	Modèle de l'alternance asymétrique
Modèle du sens littéral	Modèle du sens sous-déterminé

De fait, l'interprétation dans la plupart des cas fait appel à la fois à une combinaison des deux modalités de transmission du sens, le sens littéral et l'inférence.

<sup>46</sup> Voir entre autres, GRICE, 1975 ; SPERBER et WILSON, 1986.

<sup>47</sup> GUMPERZ, 1989.

## 2. Communication et conversation

À partir des années soixante, des études de conversations enregistrées et transcrites (de différentes sortes, « conversation » étant ici pris comme un générique de l'échange dialogique interactif) fournissent des données plus précises sur la communication, qui vont montrer empiriquement le caractère irréaliste des modèles du code. Nous allons maintenant évoquer la contribution du contexte pour interpréter les énoncés, qui montrent la dimension collaborative de la construction du sens.

### 2.1. Les indices de contextualisation

Une conversation met en jeu des limites physiques : tout le monde ne peut pas parler, et tout le monde ne peut parler en même temps. L'analyse de conversation a donc élaboré un modèle étudiant les effets de l'alternance des tours de parole. On parle chacun à son tour, en minimisant les recouvrements et les silences ; les transitions entre les tours se font en général de façon harmonieuse, soit que le locuteur en cours désigne son successeur, par exemple en lui adressant une question, soit que celui-ci s'auto-sélectionne ; quand il y a dysfonctionnement, des mécanismes de réparation interviennent.

L'analyse de conversation prend en compte non seulement ce que l'on dit, mais également la façon dont on le dit, qui peut se manifester par le choix de langue en contexte bilingue, ou par le choix stylistique comme en (4), où la même chose est dite de deux façons (écrit/oral). Des éléments syntaxiques peuvent être signifiants (comme *mais* en (5)), de même que l'ensemble de l'attitude de celui qui parle, l'intonation, les gestes, les expressions faciales, la tenue de corps, les rires, le rythme – ralentissement ou accélération –, les hésitations, les signaux de régulation (*mm, ok, c'est vrai, ouais...*, qui sont une façon de faire savoir à l'interlocuteur qu'on l'écoute)... Ainsi, en (6), une intonation à l'annoncée peut modifier radicalement le sens, jusqu'à l'inverse (il est stupide) :

(4) A. Qu'est-ce que ça veut dire / la forte minéralisation du paysage parisien ?

B. Ça veut dire qu'à Paris/ y a plus d'arbres

(5) Il est intelligent / mais...

(6) Qu'est-ce qu'il est intelligent !

Ces différents indices montrent qu'il est à peu près impossible d'interpréter un énoncé sans le considérer dans le contexte où il a été produit : aussi GUMPERZ (1982) définit-il la contextualisation comme une opération à laquelle se livrent les participants, à travers laquelle certains phénomènes linguistiques ou langagiers du contexte deviennent pertinents pour l'interprétation : ce sont les « indices de contextualisation ».

### 2.2. La construction du sens dans le cadre de participation

La signification n'est pas établie d'avance, elle se construit dans l'interaction, selon un processus dynamique mis en jeu à chaque tour de parole. Il n'y a pas de sens stable, le même pour tous, voulu par le producteur et reçu tel que produit par le récipiendaire : le sens est en partie négocié dans la conversation (en partie seulement, car tout ne peut pas vouloir tout dire).

Un cas particulier de co-construction de discours est étudié par JEANNERET (1999) sous le nom de « coénonciation » (ou collaboration de deux locuteurs pour produire un énoncé unique, par exemple quand un locuteur tend à l'autre un mot qui lui manque). En voici successivement un exemple collaboratif et un exemple conflictuel (ou du moins polémique, B cassant la direction du propos de A) :

(7) A. On est venu voir ma mère

B. Qui va très bien d'ailleurs

(8) A. J'adore les maths, c'est net, c'est pur

B. C'est chiant.

Cette dimension collaborative se voit souvent dans des conversations où un natif aide un non-natif<sup>48</sup>. Mais il n'y a pas que les deux protagonistes principaux (locuteur et destinataire) qui entrent en ligne de compte pour comprendre ce qui se joue dans un échange langagier. Le cadre de participation<sup>49</sup> tient compte :

- de la diversification de chacune des places (ainsi, le locuteur peut être énonciateur, porte-parole, auteur, apparaissant ainsi responsable de l'énoncé à différents degrés) ;
- du rôle de l'audience : en plus de l'émetteur et du récepteur, un rôle est joué par l'audience, qui se voit par exemple en (9), où, le bébé ne pouvant pas être un participant à part entière, c'est forcément à son mari que Mme Clark adresse une injonction indirecte :

(9) [Clark, sa femme, leur bébé qu'elle est en train de changer]

*La mère* : Demain, c'est ton papa qui va te changer.

Ce rôle de l'audience se voit aussi dans la pression du public lors d'un échange de vanes entre jeunes de culture de rues<sup>50</sup>.

### 2.3. Dire de façon indirecte

Il y a plusieurs façons de dire sans avoir l'air de dire. Nous évoquerons ici les actes de langage indirects (SEARLE) et les maximes conversationnelles (GRICE).

(10) [la pluie tombe à torrent]

*La mère* : Où sont tes bottes ?

*L'enfant* : Dans mon placard

*La mère* : Tu vas aller me les chercher et plus vite que ça

(11) A. Brrrr / il fait pas chaud dans cette pièce

[B ferme la porte sans rien dire]

(12) [Un étudiant demande à son professeur une recommandation pour un poste d'enseignant de philosophie]

Il est ponctuel et il a une belle écriture.

En (10), on pourrait dire que la réplique de la mère est brutale. Mais cette brutalité est sans doute liée à une interprétation de la réplique du fils comme insolente, car la question ne portait pas sur la localisation des bottes, mais sous-entendait qu'il aurait dû les mettre. Avec (11), on voit la variété des formulations possibles pour obtenir un même acte, dont voici quelques-unes :

(13a) Est-ce que tu veux bien fermer la porte, s'il te plait ?

(13b) Pourrais-tu fermer la porte ?

(13c) Ferme la porte !

(13d) La porte bon sang de bonsoir !

En (12), ce ne sont pas des propos que l'on attend pour une recommandation. D'où l'on peut inférer qu'il est charitable de ne rien dire d'autre, ce qui signifie que l'étudiant n'est pas recommandable (et le destinataire le comprendra aussi bien que l'auteur).

Ces façons indirectes de s'exprimer présentent des avantages sociaux, pour le locuteur et pour l'auditeur : le locuteur peut prétendre qu'il n'a pas dit, et l'auditeur qu'il n'a pas su inférer. Il oblige ainsi l'autre soit à dire explicitement, soit à renoncer à ce qu'il veut obtenir, mais sans refus direct, socialement et linguistiquement plus coûteux que l'accord. Ainsi, en (13b), on pourrait imaginer une réponse insolente « Oui, je pourrais le faire si je voulais », de la part de quelqu'un qui ne bougerait pas.

---

<sup>48</sup> Voir article d'Isabelle MOUCLIER, ici même.

<sup>49</sup> GOFFMAN, 1981.

<sup>50</sup> Voir par exemple LEPOUTRE, 1997.

D'où d'ailleurs une source de malentendus, quand les participants à un échange ne tirent pas d'un même acte de parole la même chaîne d'inférence.

### **3. Malentendus et difficultés de communication**

Il y a de nombreuses causes possibles à la rupture de la communication.

#### **3.1. Quelques types de malentendus**

GUMPERZ a beaucoup étudié les malentendus, en particulier ceux qui surgissent de causes interculturelles. Parmi ceux-ci, l'essentiel (sans parler d'une connaissance partielle de la langue) provient soit d'indices de contextualisation divergents (en particulier de la prosodie, comme en 14), soit de la différence dans les attentes culturelles (ex. 15) :

(14) Exact change please (Gumperz)

(15) Et regarde-moi dans les yeux quand je te parle.

L'exemple (14) est l'énoncé qu'a pu entendre dans les autobus Gumperz, appelé en expert par la ville de Londres pour établir pourquoi les usagers se plaignaient souvent de l'impolitesse des chauffeurs pakistanais. Or ces derniers prononcent exactement la même phrase que les autochtones, mais leur intonation tombante sur la syllabe finale apparaît grossière aux Londoniens qui la modulent différemment (et ils entendent chez les Pakistanais une injonction plus qu'une prière). (15) est une phrase fréquemment adressée par un éducateur à un enfant qu'il est en train de tancer : en France, regarder dans les yeux est considéré comme signe de franchise, mais dans beaucoup de sociétés, baisser les yeux est signe de respect. L'éducateur peut donc soupçonner de l'insolence de la part d'un enfant élevé avec d'autres attendus culturels. Le malentendu peut ici être source de ressentiment pour chacun des protagonistes s'il ignore les attentes de l'autre.

Les différences culturelles dans la gestion de la conversation se voient par exemple dans les réactions à des actes de langage comme les compliments : dans certains pays on remercie ; ailleurs, comme en France, on diminue l'objet complimenté, comme en (16). Il en va de même du silence : contrairement au propos du Chat de GELLUCK (« ne rien dire, c'est la même chose dans toutes les langues »), il y a plusieurs façons de se taire, et la distribution de la parole est différemment codifiée selon les lieux. Dans certaines sociétés, les enfants se taisent en présence d'adultes, dans d'autres on admire tout propos qui tombe de la bouche des têtes blondes.

(16) A. Magnifique, ton foulard

B. Oh ! ce vieux truc ! Il a déjà au moins dix ans.

Si l'on est loin de pouvoir construire une typologie des malentendus, il est utile de se donner une telle tâche comme horizon, dans un monde en pleine globalisation où les confrontations interculturelles seront de plus en plus nombreuses.

#### **3.2. La politesse**

La politesse se présente comme un rituel apaisant d'éventuels conflits avant qu'ils ne surgissent<sup>51</sup>. Aussi toute rupture dans la politesse attendue apparaît-elle significative, comme dans ce courriel d'une étudiante à l'enseignant d'un cours à distance :

(17) Madame,

Que se passe t'il ? Je n'ai reçu que le document distribué au premier cours, je n'ai aucune idée de ce que je dois faire pour valider ce cours. J'attends de vos nouvelles. Cordialement.

---

<sup>51</sup> BROWN & LEVINSON, 1987.

Ce message peut paraître brutal. En effet, en l'absence, pour des raisons évidentes, d'indices paralinguistiques (en particulier visuels, comme un sourire ou un geste), qui en face-à-face aurait permis un ajustement mutuel, l'étudiante aurait dû commencer par des salutations, des excuses pour le dérangement, le rappel du fond partagé des échanges antérieurs...

La politesse est aussi engagée dans les modalités de refus, comme en (18) où il s'agit de composer le menu du dîner. Comme il y a une préférence sociale pour l'acceptation, il faut justifier un refus et c'est toujours plus long linguistiquement :

(18) A. Et si on faisait du poisson ?

B. Très bonne idée

C. En fait / euh / je mange plus de poisson / parce que euh / il y a tellement de problèmes écologiques de pillage des océans.

### **3.3. Le dialogue avec des positions socialement dissymétriques**

Certaines situations de parole sont fondamentalement dissymétriques, dans lesquelles les droits et les obligations des participants à l'échange langagier ne sont pas semblables. Tel est le cas pour des actes de parole où l'un est expert et l'autre pas, comme dans les interviews ou les sondages, les entretiens d'embauche, les entretiens médicaux, les interrogatoires de police et de justice, les examens dans l'enseignement, ou encore différents cas de négociations formelles, en particulier en situations de travail... Dans tous ces cas, la distribution du pouvoir discursif est inégale. On en voit des exemples avec des interrogatoires montrés dans plusieurs films de Raymond Depardon (*Délits flagrants* ou *Treizième chambre*). Mais de façon moins spectaculaire (et sans doute socialement moins décisive), c'est aussi le cas d'entretiens de sciences sociales, où l'on a vu le sociologue en difficulté aller jusqu'à dire (19) à un interviewé qui lui pose des questions sur son enquête :

(19) C'est moi qui pose les questions et pas l'inverse.

De nombreux cas de ce genre méritent d'être étudiés, mais nous n'en prendrons qu'un exemple avec le monde scolaire.

### **3.4. Application à la compréhension de la violence verbale en contexte scolaire**

Claudine MOÏSE analyse la naissance des conflits dans les classes à travers la perception de la violence verbale : injures, insultes, incivilités, impolitesse, ou tout acte menaçant, pour l'enseignant comme pour les élèves. Son objectif est la compréhension de la violence, interpersonnelle, institutionnelle ou familiale, et la façon dont elle alimente conflits, tensions (et montées en tension), ou incompréhensions mutuelles. Ainsi, elle analyse une tentative de négociation de la part de l'enseignante lors d'un affrontement en classe pour une affaire de carnet oublié (20). L'élève n'ayant pas accepté la proposition (pour ne pas perdre la face devant ses camarades ?), le conflit ira jusqu'à l'expulsion de l'élève :

(20) On se tait / c'est tout ce que je vous demande.

Catherine LE CUNFF part elle aussi du constat que la violence provient souvent de l'absence de maîtrise de la parole. Elle a mené une expérience en contexte scolaire dans la banlieue parisienne<sup>52</sup>, qui exploite en classe l'habileté des élèves dans certaines pratiques langagières, de façon à réguler la violence verbale. Elle s'appuie sur l'habileté reconnue des enfants des cités à la joute verbale, sur le modèle très réglé du match d'improvisation. Le but est de travailler le rapport au langage en situation et la production de discours oraux diversifiés, dans la mise en place de règles de gestion de la parole (demande de parole, respect du tour de l'autre, écoute) et de civilité. De cette expérience est attendue une régulation pragmatique de la parole, par l'expérimentation de la mise à distance du vécu langagier, à partir de l'exploitation de pratiques extrascolaires valorisées par les enfants.

---

<sup>52</sup> LE CUNFF C. et CABIRON F., 1997.

## Conclusion

Une étude linguistique des mécanismes de la communication montre que la coopération est inhérente à la relation de communication : la conversation est fondamentalement une activité collaborative. Le conflit peut avoir comme source des attentes culturelles divergentes, ou une asymétrie de positions constitutivement inconciliables. De ce dernier point de vue, les conflits ne sont pas forcément à réduire, dans la mesure où ils expriment des dynamiques sociales sur lesquelles on peut construire et négocier, à condition de les reconnaître comme telles.

## Bibliographie

- BROWN P. & LEVINSON S., (1987), *Politeness : Some universals in language usage*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CAMERON D., (2000), *Working with Spoken Discourse*, London, Sage Publications.
- CLARK H., (1992), *Arenas of Language Use*, Chicago University Press.
- GOFFMAN E., (1981), « Footing », in *Forms of talk*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 124-59.
- GRICE P., (1975), « Logic and conversation », in P. Cole & J. Morgan (Eds), *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, New York, Academic Press, 41-58 ; tr. fr. 1979, « Logique et conversation », *Communications* 30, 57-72.
- GUMPERZ J., (1982), *Discourse Strategies*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GUMPERZ J., (1989), *Engager la conversation*, Paris, éditions de Minuit.
- JEANNERET T., (1999), *La Coénoncation en français*, Berne, Peter Lang.
- LE CUNFF C. & CABIRON F., (1997), « De la violence à la joute verbale. Élèves en banlieue », *Repères* 15, 59-77.
- LEPOUTRE D., (1997), *Cœur de banlieue*, Paris, Odile Jacob.
- MOÏSE C. (2002), « Pour quelle sociolinguistique urbaine ? », *Ville-École-Intégration Enjeux*, n° 130, 75-86.
- SEARLE J. (1982), *Sens et expression*, Paris, éditions de Minuit, (1979 pour le texte originel, *Expression and Meaning*).
- SPERBER D. & WILSON D., (1986), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Basil Blackwell ; tr. fr. *La Pertinence*, 1989, Paris, éditions de Minuit.

# **Coopération en situation d'asymétrie linguistique en milieu professionnel**

**Isabelle MOUCLIER**

**Sciences du Langage**

Les situations d'asymétrie linguistique (parler de façon publique et répétée dans une langue qui n'est pas la sienne) apparaissent comme des lieux essentiels de recours à la coopération, pour parvenir à communiquer de façon satisfaisante. Nous nous sommes demandé si le monde de l'entreprise allait, pour les non-natifs, favoriser des stratégies individuelles, ou au contraire provoquer d'autres phénomènes comme la coopération dans les conversations, et en ce dernier cas, comment celle-ci allait se négocier. Nous nous sommes aussi demandé si les locuteurs concernés étaient susceptibles de s'exprimer spontanément sur ce sujet. Enfin, nous nous sommes demandé si le statut des locuteurs dans l'entreprise allait influencer leurs recours stratégiques, ou bien si ceux-ci relevaient simplement de caractéristiques personnelles.

## **La communication et les langues dans l'entreprise**

Dans le travail, la communication remplit des fonctions essentielles : répartition des tâches, explication et compréhension d'activités, résolution de problèmes, transmission d'informations, évaluation du travail, anticipation des actions à entreprendre. La croissante division du travail et le fonctionnement en réseau du travail exigent désormais et de plus en plus de faire constamment coopérer des personnes<sup>53</sup>, et le langage apparaît comme un vecteur crucial de stratégies, de relations de pouvoir, d'identités professionnelles et statutaires, de modèles culturels. Sur tous ces points, voir les travaux du thème « langage et travail »<sup>54</sup>, et les perspectives de la « cognition située » et de la « cognition distribuée »<sup>55</sup>.

Le développement international des entreprises a des conséquences sur les exigences de compétences en ressources humaines : les stratégies d'alliances et de partenariats, de filiales, de réseaux, les contacts de proximité, la diversité d'environnements communicatifs professionnels mettent en cause une complexification des environnements linguistiques<sup>56</sup>. La communication dans les milieux professionnels internationaux est en effet caractérisée par une asymétrie dans les

---

<sup>53</sup> GUMPERZ, 1982.

<sup>54</sup> CAMERON, 2000 ; BORZEIX et FRAENKEL, 2001.

<sup>55</sup> BORZEIX et CONEIN, 1994.

<sup>56</sup> SPRINGER, 1996.

compétences linguistiques entre interlocuteurs natifs et non natifs. Cette situation implique de la part des locuteurs une adaptation permanente de leurs moyens linguistiques. Quand une entreprise acquiert une dimension internationale, elle doit affronter des questions concernant les relations des langues et des cultures, ainsi que les éventuels conflits qui peuvent résulter de ces confrontations. Les compétences en langues ne sont plus désormais réservées à certaines qualifications ou à certains secteurs de l'entreprise (par exemple des postes de traducteurs ou de secrétaires bilingues), elles sont transversales à l'ensemble du personnel.

### **Échanges endolingues et exolingues**

En communiquant, les protagonistes construisent à la fois du sens et une relation sociale. Pour qu'il y ait interaction verbale, plusieurs conditions doivent être réunies : les locuteurs doivent accepter un minimum de normes communes, ils doivent accepter de s'engager dans un échange, et en assurer conjointement la gestion en produisant des indices qui permettent de le maintenir. Les caractéristiques d'une communication sont les langues maîtrisées et éventuellement partagées par les interlocuteurs engagés dans l'échange, le milieu linguistique de l'interaction, son cadre situationnel, le genre d'interaction en cours, et son contenu.

Les communications « endolingues » (entre protagonistes ayant la même langue maternelle) ont été beaucoup plus étudiées que les communications en situation asymétrique, dite « exolingue ». On se demandera donc en quoi la communication exolingue est semblable à ou différente de la communication ordinaire.

La communication exolingue<sup>57</sup> s'établit par des moyens autres qu'une langue maternelle commune aux participants. Comme toute communication langagière, elle est déterminée et construite par des paramètres situationnels, parmi lesquels en premier lieu la situation exolingue dans laquelle :

- les participants ne peuvent ou ne veulent pas communiquer dans une langue maternelle commune (soit qu'ils n'aient pas de langue maternelle commune, soit qu'ils choisissent de ne pas y recourir) ;
- les participants sont, à divers degrés, conscients de cette spécificité de la situation, et y adaptent leur comportement et leurs conduites langagières.

Communiquer dans la langue de l'autre et avec la langue de l'autre doit s'entendre « au double sens du terme : communiquer avec l'autre dans sa langue à lui, mais communiquer aussi au moyen de celle-ci, c'est-à-dire se l'approprier – la faire sienne – d'une certaine façon, pour en faire usage selon les besoins rencontrés et ressentis »<sup>58</sup>.

On fera l'hypothèse que l'absence de langue maternelle commune dans l'échange entre natif et non-natif constitue un effet de loupe sur les mécanismes conversationnels, et que les stratégies de communication sont plus fréquemment repérables dans ces échanges. Mais une compétence linguistique plurilingue n'implique pas qu'il soit facile pour les locuteurs d'en parler : c'est en effet un trait partagé par tous les locuteurs que d'avoir du mal à parler de leurs usages langagiers, que ce soit en langue maternelle ou en langue étrangère.

Quand les partenaires interagissent, ils recherchent une adéquation de formulation à l'objectif<sup>59</sup>, ce qui implique une négociation au niveau du choix des termes et de leur valeur, référentielle et pragmatique, ainsi que de la structuration du discours. Ces activités ne sont pas uniquement déclenchées par l'apparition d'un problème ponctuel d'intercompréhension, et constituées de techniques ou de stratégies de compensation d'un déficit dans les ressources linguistiques. Elles sont

---

<sup>57</sup> PORQUIER, 1984.

<sup>58</sup> NOYAU et PORQUIER, 1984, 2.

<sup>59</sup> ARDITTY et VASSEUR, 1999.

inhérentes à la communication verbale et au travail d'ajustement réciproque des interlocuteurs, à différents niveaux, dans le cadre d'échanges dont les enjeux dépassent la stricte compréhension d'énoncés isolés.

Une même langue de travail et une même culture professionnelle dans des contextes de collaboration internationale ne signifient pas que la communication interindividuelle aille de soi. YANAPRASART (2003, 86) souligne que les difficultés de communication rencontrées là sont soit des problèmes de compétence linguistique soit des problèmes aux niveaux pragma-linguistique et socio-pragmatique. En raison de l'asymétrie linguistique et culturelle, la communication entre interlocuteurs de cultures différentes exige autant d'efforts coopératifs linguistiques qu'extralinguistiques pour assurer la construction commune de l'interaction.

Les interactionnistes<sup>60</sup> ont analysé les productions linguistiques, observé la coopération entre les interlocuteurs, et décrit les négociations discursives portant sur les problèmes de langues, montrant ainsi que celles-ci étaient fréquentes et essentielles. Le non-natif, à travers l'interaction avec un natif, saisit des informations linguistiques grâce à la collaboration de celui-ci, mais aussi par la mise en œuvre de stratégies de communication. Les situations de communication exolingue se caractérisent donc par leur asymétrie et par leur double focalisation, sur un but conversationnel et sur la forme linguistique de l'interaction. Le natif peut soit chercher à réduire, soit confirmer la relation asymétrique, se choisissant alors, consciemment ou non, une place dans l'échange.

### **Des observations en entreprise**

Pour rencontrer de telles situations exolingues, nous nous sommes intéressés à onze adultes étrangers en milieu professionnel en France (différentes sociétés de services). Nous avons articulé le recueil de données en trois étapes, à travers trois séries d'enregistrements auprès des informateurs choisis selon trois critères : avoir une langue maternelle autre que le français, avoir besoin de la langue française au moins de façon ponctuelle dans le cadre de la profession, disposer d'une autonomie suffisante pour pouvoir être enregistré sur le lieu de travail<sup>61</sup>. Les informateurs ont d'abord été interrogés par le chercheur, dans le cadre d'entretiens semi-directifs, sur leur parcours linguistique en général et sur leur expérience avec la langue française en particulier. Ils ont ensuite décidé eux-mêmes, en accord avec le chercheur, de l'interaction professionnelle la plus significative dans laquelle ils souhaitaient être enregistrés. Enfin, nous leur avons fait écouter les enregistrements d'interactions, en leur demandant d'y réagir (auto-confrontation), avec l'objectif de dégager les « méthodes » qu'ils utilisent pour pallier l'asymétrie linguistique dans l'utilisation du français.

Nous n'évoquerons ici que le comportement de cinq de nos informateurs.

Commençons par les stratégies de Clara (anglophone), qui pousse les autres à avoir besoin d'elle, de façon parallèle au besoin qu'elle a d'eux. Sa stratégie consiste à se mettre en situation potentiellement acquisitionnelle, et à rechercher une collaboration de la part des partenaires engagés dans les interactions. En même temps, elle anticipe les collaborations avec les non-natifs quand elle utilise sa langue maternelle dans les échanges. Elle cherche à aider et coopérer pour obtenir de l'aide et de la coopération : la coopération se trouve ainsi gérée comme une ressource<sup>62</sup> :

Oui j'aime bien le fait que toute la journée avec Valérie / j'apprends de Valérie et elle apprend de moi / *it's like a cultural exchange every day.*

<sup>60</sup> ARDITTY et VASSEUR, 1999, 4.

<sup>61</sup> MOUCLIER, 2004.

<sup>62</sup> La transcription respecte les conventions en vigueur pour les notations de l'oral (en particulier, ni majuscules ni ponctuation, la barre oblique indique une pause). Le français figure en caractères romains, et l'anglais en italiques.

Il n'y a pas entre Clara et sa collègue Valérie d'enjeux de pouvoir, ce qui autorise une coopération forte. Elles changent de langue en permanence, s'aidant mutuellement en français et en anglais :

*she does not feel threatened by me / which is very nice in a working environment / and I don't feel threatened by her / she treats me very nicely and very fairly.*

Cette collaboration s'étend à tous les échanges exolingues dans l'entreprise, notamment quand le dirigeant anglophone Gary cherche à communiquer avec ses collaborateurs francophones :

C - c'est rare / mais des fois je vois que Gary et Valérie ne se comprennent pas

Enq - oui

C - et euh *and I try to help*

Enq - d'accord

C - *he is he is maybe expressing himself away / and it's Valérie is interpreting in an other way / that's natural but it can be it can cause misunderstanding so I am trying to help.*

Les stratégies de coopération s'avèrent cependant constituer une ressource qui n'est pas infiniment exploitable, et qui n'est pas utilisable en toute occasion. C'est ce que nous voyons avec Sofia (néerlandophone), qui s'est beaucoup appuyée sur la coopération à son arrivée en France, mais en a constaté les limites :

On peut s'organiser avec les collègues pour une aide ponctuelle mais pas pour une aide continue / non

D'autres informateurs refusent toute stratégie de coopération, et il apparaît que ce sont plutôt ceux qui jouissent d'un statut élevé dans la société : c'est le cas de Bob (anglophone et néerlandophone), qui a toujours utilisé et continue à utiliser des stratégies individuelles, faisant très peu appel à la coopération. Il fait plutôt appel à des ressources externes, ou à des stratégies de contournement :

J'ai eu une mission de comptabilité / il n'y en avait pas un seul qui parlait anglais / j'ai pris un dictionnaire et j'ai écrit ma présentation en français.

Je contourne le problème en exprimant autrement

Darius (anglophone) quant à lui sollicite en permanence les autres, et utilise les mécanismes de la reconnaissance. Il ne ressent pas ses lacunes lexicales ou grammaticales comme des obstacles communicatifs, au contraire. Montrer qu'il essaie de les surmonter est pour lui l'occasion d'établir des ponts de coopération (« je montre que je fais l'effort »). Il écrit très mal le français, mais attend en contrepartie de son effort un effort du récepteur qui doit s'adapter et le comprendre. Malgré sa motivation et son acharnement à se perfectionner en français, il est très sensible à l'équilibre temps passé/effort/résultat obtenu.

Les informateurs reconnaissent bien la coopération en situation asymétrique comme une ressource, qu'ils décident de la pratiquer ou non. Quand Clara et Darius la mettent en œuvre, ce sont toujours eux qui font le premier pas pour l'engager, et obliger les autres à coopérer, ceci de manière plus ou moins implicite.

## Conclusion

C'est seulement dans l'auto-confrontation que les informateurs ont formulé explicitement l'importance de la coopération, et ont dit qu'elle était essentielle pour atteindre leurs objectifs. Ainsi, il nous semble qu'on peut les situer sur un axe à deux pôles, allant de la stratégie individuelle à la coopération maximale, Bob et Clara réalisant les deux extrêmes. Tous nos informateurs ont recouru ou

recourent à des stratégies de coopération et en reconnaissent l'importance, même ceux qui la pratiquent le moins ; tous ont modifié leur méthode et leurs ressources au fur et à mesure de leurs progrès dans la connaissance de la langue française, et dans la fluidité de leurs interactions. La coopération semble donc influencée à la fois par les personnalités et les statuts des non-natifs, et par l'environnement dans lequel ils se trouvent.

Il nous semble que l'étude de la coopération exolingue constitue un angle par lequel engager une étude générale des mécanismes de coopération dans la communication.

## **Bibliographie**

- ARDITTY J. et VASSEUR M.T., (1999), « Interaction et langue étrangère : présentation ». *Langages*, 134, 3-19.
- BORZEIX A. & B. CONEIN (dir.), (1994), « Travail et cognition », *Sociologie du travail*, XXXVI/4.
- BORZEIX A. & B. FRAENKEL (dir.), (2001), *Langage et travail. Communication, cognition, action*. Paris, CNRS éditions.
- CAMERON D., (2000), *Good to talk ?*, London, Sage Publications.
- GUMPERZ J., (1982), *Discourse Strategies*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MOUCLIER I., (2004), *Stratégies de communication exolingue en milieu professionnel : le cas d'entreprises de services*, Mémoire de DEA (sous la direction de Rémy Porquier), Université Paris X.
- NOYAU C. & R. PORQUIER (dir.), (1984), *Communiquer dans la langue de l'autre*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes.
- PORQUIER R., (1984), « Communication exolingue et apprentissage des langues », in B. PY (dir.) : *Acquisition d'une langue étrangère III*, Saint-Denis, PUV- Encrages et Neuchâtel-CLA, 17-47.
- SPRINGER C., (1996), *La Didactique des langues face au défi de la formation des adultes*. Paris, Ophrys.
- YANAPRASART P., (2002), *Dimension socioculturelle dans la communication professionnelle : le cas du contexte franco-thaï*, Collection Transversales, Berne, Peter Lang.

# Conflit, Négociation et Coopération du point de vue de l'Économie

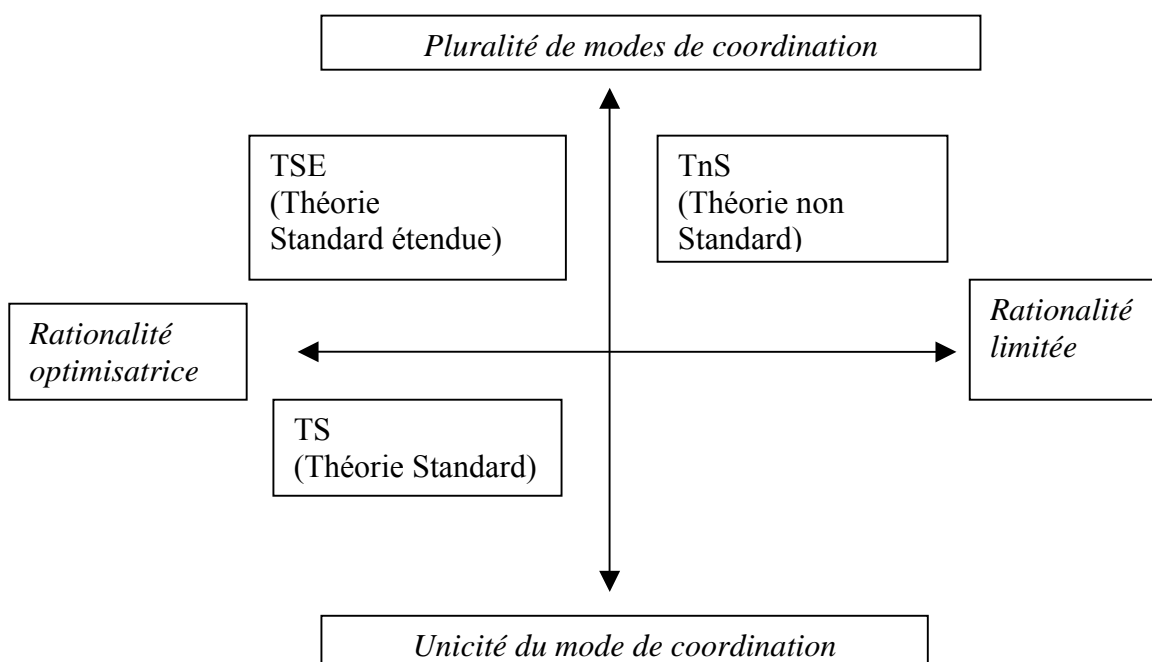
Olivier FAVEREAU

## Sciences Économiques

Je vais utiliser, en guise de table d'orientation, les 2 axes de coordonnées suivants pour parler de l'économie, avec un minimum de précision malgré la généralité du champ couvert par mon propos :

*Horizontalement* : la rationalité individuelle, soit sous sa forme forte mais peu réaliste dans la théorie économique usuelle (l'optimisation des moyens disponibles au service de l'intérêt individuel), soit sous une forme moins calculatrice mais plus réaliste (la rationalité dite limitée ou située, où l'on procède par objectifs, et où l'intérêt se complexifie du fait de l'appartenance à des collectifs).

*Verticalement* : la coordination interindividuelle, soit sous la forme commode mais restrictive d'un appui exclusif sur les mécanismes de marché, soit sous la forme complexe mais plus satisfaisante d'une pluralité de mécanismes (par exemple, règles d'organisation, en plus des lois du marché).



Cela délimite 3 conceptions de la théorie économique (la 4<sup>ème</sup> case est vide, pour ce qui nous concerne), ordonnées logiquement et historiquement (TS→TSE→TnS), donc 3 façons de poser le problème « conflit/coopération ». Pour guider l'intuition, on peut penser successivement à un collectif représenté par : une bourse des valeurs (TS), une discussion d'affaires entre deux industriels retors (TSE) et une assemblée parlementaire (TnS).

1. TS : c'est la théorie de l'équilibre général. Des individus rationnels sont confrontés à un marché anonyme. Peut-on parler de conflit dans ces conditions ? Peut-être de conflit de « position » (je voudrais que le marché soit orienté à la baisse si je suis acheteur) mais il n'y a, au sens strict, ni conflit d'intérêts, ni conflit de valeurs – et, par conséquent, il n'y a pas non plus de coopération. Ne se pose au fond qu'un problème de coordination (de chacun avec tous) et, de fait, c'est le vocabulaire premier de l'économie (avec la notion de « rationalité optimisatrice », mais, notons-le, face à un environnement inerte).

2. TSE : le marché cesse d'être anonyme. Chaque individu contracte nommément avec un autre individu, comme il est de règle, dans la vie économique la plus courante. Cette fois, la rationalité optimisatrice se fait stratégique, et l'on entre dans le domaine de la Théorie des Jeux : il faut anticiper ce que va faire l'autre, sachant qu'il est comme soi-même, calculateur et égoïste. Dès lors, le conflit d'intérêts devient possible, mais pas encore le conflit de valeurs (l'autre est mon double). En revanche, le cas de la coopération semble, à première vue, ambigu : l'autre ne sera jamais intrinsèquement coopératif, de par l'hypothèse de rationalité ; tout au plus peut-on inciter son comportement à être (comme s'il était) coopératif, en faisant en sorte (par des avantages ou des menaces de représailles) qu'il soit de son intérêt bien compris d'être (comme s'il était) coopératif. Voilà un point intéressant : en passant au plan stratégique, c'est-à-dire en faisant de l'autre une réplique fidèle de soi, on voit enfin émerger le conflit, dans un sens minimaliste (quoique réaliste), mais seulement le conflit.

3. TnS : cette fois, la pluralité des modes de coordination (ex : le marché et toutes ses variétés mais aussi l'organisation hiérarchique/bureaucratique, ou l'Etat ou encore le réseau amical, etc.) va exercer tous ses effets, du fait que, si les individus sont toujours rationnels, ce ne sont plus les calculateurs fanatiques et obsessionnels que supposait la théorie économique traditionnelle. L'agent économique accède à d'autres niveaux de définition de soi que le seul niveau strictement individuel, abstraction faite de toute relation interpersonnelle. Un deuxième niveau d'identité apparaît, disons « social », en tant que membre d'un collectif, et ce collectif peut revêtir de multiples formes pour le même individu : sa famille, son entreprise, son parti politique, son association d'anciens, etc. (On pourrait définir un 3<sup>ème</sup> niveau d'identité, proprement « humain », au-delà de toutes les appartenances sociales – mais laissons cela). Désormais les possibilités de conflit vont se démultiplier, en même temps qu'émergent les possibilités de coopération authentique ! En effet, les conflits de valeurs viennent se surajouter aux conflits d'intérêts et de positions, C'est la conséquence paradoxale de ce que deux membres du même collectif ont maintenant à choisir entre la poursuite de leur intérêt individuel et cet altruisme limité qui consiste à jouer ensemble au service du collectif. D'un autre côté, on va voir arriver des conflits d'intérêts entre groupes (à distinguer des conflits de positions), alors que, dans tout ce qui précède, on s'était limité aux conflits interindividuels !

De ce rapide survol, l'économiste peut dégager quelques enseignements, un peu sommaires mais peut-être illustratifs, sur trois types de questions :

1. Sur (les risques de) conflit et (les chances de) coopération, d'abord. Le message qui apparaît en filigrane de ce survol peut se résumer dans ce que l'on pourrait appeler l'effet Saint Paul : « Les possibilités de coopération (dé)croissent avec les possibilités de conflit – et réciproquement ». Au fond les risques et les chances évoluent en parallèle, en passant de la TS à la TSE, et de celle-ci à la TnS. Optimistes et pessimistes y trouveront confirmation de leur point de vue spontané sur la nature humaine ! On comprend mieux la confiance de Gorbatchev aux Américains : « Nous sommes en train de vous faire quelque chose de terrible, nous sommes en train de vous priver d'ennemis. »

2. Sur la question de la négociation, ensuite. Celle-ci est l'opérateur qui fait passer de la situation de conflit à toute situation comprise dans l'intervalle coordination/coopération. Dans la TS, il n'y a pas de négociation, parce qu'elle n'est pas nécessaire : le marché en tient lieu. Dans la TSE, il y a cette fois une négociation effective, entre des partenaires également méfiants et rusés. La difficulté ici est que les deux partenaires ne disposent que d'un seul niveau d'analyse de la situation : la négociation est dite exclusivement « distributive ». On se partage un certain résultat donné, et ce que gagne l'un est obtenu au détriment de l'autre. Dans la TnS, au contraire, on peut imaginer des scénarios gagnant/gagnant, correspondant à ce que les spécialistes de relations professionnelles appellent des négociations « intégratrices ». Le paradigme est offert par la réflexion de Jean Monnet, le 20 juin 1950 à l'ouverture de la conférence qui devait déboucher sur la création de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) : « Nous ne sommes pas ici pour négocier des avantages mais pour trouver notre avantage dans l'avantage commun »

3. Sur la question du Social et du Collectif, enfin. Il est exogène dans la TS (le marché est déjà là, tel un dieu créateur bienveillant), vide dans la TSE (il n'y a que des individus s'observant les uns les autres), à construire, pour le meilleur et pour le pire dans la TnS. Cette ambivalence se retrouve finalement à toutes les étapes et à tous les niveaux de l'analyse économique. Conflit et Coopération s'opposent bien sûr mais comme les deux faces d'une même pièce : si vous voulez ou craignez plus de l'un, il faut vous dire que vous aurez aussi plus de l'autre.

Ce sera ma conclusion.

## Débat après les interventions de l'après midi

Véronique DELILLE, Magali MOISY

### Notes

**Cécile ALZENA (psychologie de la musique) :** *Ma question s'adresse à Jacques Pain. On a abordé les questions de conflits aujourd'hui, de conflits à l'école, de conflits entre les pays, au sein des entreprises mais pas du tout des conflits au sein des relations parents / enfants. Est-ce un sujet tabou ? Ou bien, ayant tendance à considérer que ces conflits se règlent par le recours à une violence « légère », telle que claques ou fessées, on néglige ce type de conflits ? Nous savons à l'heure actuelle que les conflits parents/enfants passent par des passages à l'acte, telles que « fessées », « tapes. ». Or la directive européenne vient d'éditer (à l'étude ou votée ?) une loi à ce sujet, et il existe des associations qui se battent contre ça, notamment une association comme « ni claque, ni fessée ». Pensez-vous que ce genre de conflits peut trouver d'autres solutions ? Et pourquoi cette question n'a-t-elle pas été abordée aujourd'hui ?*

**Jacques Pain :** Les sujets abordés dépendaient des travaux et problématiques proposés par les intervenants. C'est juste pour cette raison que ce sujet n'a pas été traité. Néanmoins il est important. Vous pouvez lire la revue des éditions Matrice qui en parle, la *Revue Internationale d'Éducation Familiale*, dirigée par Paul Durning et Michel Corbillon.

**Bruno Robbes :** À ce sujet, il existe un ouvrage du pédopsychiatre Marcchelli : *L'enfant chef de Famille*, tout à fait représentatif de la problématique « psychofamiliale » d'aujourd'hui.

**Michel Kreutzer :** *J'ai une question pour Françoise et une question pour Olivier. D'abord pour Françoise, d'après toi, dans la relation ou l'échange de la conversation, est-ce la situation qui définit le type de relations, ou bien plutôt le statut des individus ?*

**Françoise Gadet :** Pour ma part, je ferais entrer le statut des individus dans la définition de la situation.

**Michel Kreutzer :** *Maintenant, ma question pour Olivier. Coopération et conflit sont, d'après toi, deux éléments d'un même processus et cependant dans ta présentation, le conflit semble premier, la coopération venant en second ?*

**Olivier Favereau :** En effet, tu as raison. J'ai présenté l'économie dans les principes de l'économie individualiste. Et dans ce courant dominant, l'individu est vu seulement comme calculateur ayant des intérêts propres qui s'opposent à ceux de l'autre : tant qu'on reste dans les « théorie standard et théorie standard étendue », le conflit d'intérêts est naturel. En revanche, si on adopte, sous l'influence de la psychologie sociale, une vision économique plus large de l'individu, qui ne serait plus seulement calculateur mais aussi, par exemple, chef de famille, alors là, le conflit n'est plus forcément premier. L'individualité sociale mise en avant, l'individu peut s'effacer devant le collectif, et la coopération venir sur le devant de la scène avant le conflit. Dans les courants hétérodoxes, c'est-à-dire perméables, nourris d'autres disciplines, c'est plus ouvert.

**Jean Mouchon :** Dans la psychologie sociale expérimentale, la question de l'identité sociale n'est pas une condition suffisante pour qu'il y ait conflit : il faut qu'il y ait menace pour générer du conflit, et le type de menace apporte des variantes au conflit. Cette condition essentielle et nécessaire n'est pas apparue aujourd'hui. Je me demande pour ma part si l'on peut créer une théorie générale des conflits en se passant de niveaux d'analyse. Il y aurait, selon moi, un niveau interindividuel au sein duquel il pourrait y avoir conflit (par exemple, quand une dominante sociale existe, il peut y avoir des tensions (le ça et le moi en psychologie), l'individu peut aussi être le jouet de ses émotions, etc.). Il y aurait également un niveau d'analyse qui serait celui de l'intergroupe, et enfin, un niveau où le conflit jouerait sur les différences de culture ou de valeurs, qui serait le niveau interculturel.

**Jacques Pain :** Il y a des ponts nets dans nos discours. Il y a un fond commun goffmanien, de l'ethnométhodologie, de la psychologie sociale. Je prends pour exemple le fait que l'individualisme méthodologique soit conçu comme un modèle de société qui n'émerge qu'à un moment donné. Mais, à partir de ces diverses approches, on voit bien que de façon transdisciplinaire, on peut travailler. Tout le monde étant d'accord pour renvoyer l'individu au contexte.

**Thierry Meyer :** Le dialogue semble en effet possible même si, selon les disciplines, nous ne partons pas du même fond.

**François Auget :** Je pense que ce qui a changé, c'est la compréhension du discours remis dans un contexte, et cela dans toutes les disciplines évoquées ici. Il y a donc eu découverte d'autres facteurs dans les schémas de la communication. De plus, après les années soixante, on a travaillé non plus sur des expérimentations mais sur des situations réelles, et cela a été rendu possible par la présence du magnéto, cela nous a permis de savoir des choses. Et aujourd'hui, il y a les effets de la vidéo. On peut relier un discours à des gestes, des coups d'œil, etc. À partir de là, on peut dire que les modèles antérieurs de compréhension ont été remis en cause.

**Olivier Favereau à Jean Mouchon :** *Que se passe-t-il en Ukraine en ce moment ? Il me semble que l'on a là un exemple in vivo. Je suis frappé, en tant que simple spectateur, par les niveaux d'interventions des médias. Il semble y avoir une visibilité du siège même du gouvernement et du parlement, mais aussi une visibilité de ce même organe directif mis en scène devant la foule (allocution au balcon du parlement), et enfin, les commentaires sur la réception de ce genre d'allocution avec l'image du journaliste sur fond de place publique avec la foule. Est-ce que tu pourrais me donner quelques compléments à ce sujet ?*

**Olivier Favereau à Françoise Gadet :** *J'aimerais qu'elle précise la question du malentendu. Vous avez dit que le malentendu est source de conflits. Mais pour ma part, au contraire, le malentendu peut être source d'apaisement du conflit. Notamment le « Je vous ai compris » de De Gaulle. On est là face à un malentendu délibéré, à une manipulation. Le sous-entendu est « je vais vous rouler », mais il n'en fut pas moins, à court terme, source d'apaisement. Plus qu'un malentendu c'était une manipulation certes, mais géniale. Un autre exemple : le commentaire de Jean-Marie Djibaou au moment des*

*accords de Matignon sur la Nouvelle-Calédonie : « Oui c'est un bon accord parce qu'il permet toutes les arrière-pensées ». Ces deux exemples soulignent l'effet d'apaisement des conflits que le malentendu peut avoir.*

**Jean Mouchon :** Donc les médias et l'Ukraine, c'est une illustration de la coopération, et c'est aussi la question de ce qu'on rend visible. Ce que tu m'as donné, vis-à-vis de l'Ukraine, c'est le point de vue d'un Parisien qui regarde la télévision française. La situation des médias en Ukraine a connu plusieurs phases : il n'y avait auparavant qu'une seule chaîne d'opposition, puis le gouvernement a connu une phase répressive. La chaîne d'opposition a alors pris appui sur la visibilité sur les chaînes occidentales pour réapparaître, et non seulement cette visibilité à plus large échelle a permis à cette chaîne de réapparaître, mais elle a aussi été source de démissions en cascades dans les chaînes du secteur public ukrainien. Le fait de donner à voir, à travers les médias, permet de rééquilibrer les forces s'il y a présence d'un médiateur, cela permet d'ouvrir. Quant à la présentation stéréotypée à laquelle tu faisais allusion tout à l'heure (l'officiel au balcon, le journaliste avec la foule sur la place, public en arrière plan, etc.), elle permet néanmoins de confronter les points de vue. On est là face à du symbolique, du rituel. J'ai par ailleurs cherché la signification de la tenue orange : c'est la tenue des jeunes femmes qui voulaient dire « non » à un prétendant. Cette présentation peut donc, à l'œil occidental, nous paraître désuète mais il est important de s'interroger sur comment on voit ce que les médias nous donnent à voir : quelle est la portée de ce que l'on voit ? En Ukraine aujourd'hui on voit le rôle fondamental qu'ont pris les médias pour la démocratie. Ce qui me frappe, moi, c'est la fermeté douce de ces gens : la visibilité donne confiance, d'où, semble-t-il, ces comportements « raisonnables ».

**Françoise Gadet :** Sur le malentendu. L'ensemble des disciplines de l'interprétation pourrait se transformer en science des malentendus. J'aimerais citer ici Culioli disant que « La compréhension n'est jamais qu'un cas particulier du malentendu ». Dans beaucoup de phrases connues, célèbres, — et c'est le cas des deux exemples donnés — il y a manipulation, et non des malentendus. Il serait intéressant aujourd'hui que des recherches aboutissent à une typologie des malentendus, mais cela ne peut se faire qu'à la condition qu'on soit capable de les saisir tous. Or, le propre du malentendu est que, le plus souvent, on ne réalise qu'il y a malentendu qu'un moment où on le dissipe. C'est par exemple le cas que j'ai eu à lire. Il s'agit d'une jeune fille qui a été arrêtée et qui parle avec une auxiliaire de justice. Elle lui raconte des tas de choses et il est manifestement clair qu'elle n'a pas compris à qui elle s'adresse. Quand on lit le texte on a une impression d'étrangeté mais on identifie difficilement à quoi cela tient — on ne dispose ici que de la retranscription de l'entretien, il manque des indices de contextualisation qu'une vidéo aurait pu fournir. Ce n'est qu'à la fin de l'entretien qu'on se rend compte qu'on est là face à un malentendu total parce qu'il y a ici une mauvaise construction des acteurs : la jeune femme est en train de raconter à l'auxiliaire de justice comment elle va s'y prendre pour « rouler » le juge ! Nous passons donc nos vies à fonctionner sur des malentendus qu'on n'identifie que si la situation s'envenime. L'exemple le plus courant est celui de nos brèves conversations téléphoniques, où chacun est persuadé d'avoir compris l'autre alors que chacun a entendu ce qu'il voulait entendre : on se croit donc d'accord alors que ce n'est pas du tout cela.

**Mouna Benamor-Jeddi :** Je souhaiterais rebondir sur l'intervention de l'économiste Olivier Favereau. L'individu *in vivo* n'est-il pas tout le temps dans le contexte de la théorie non standard et devant donc tout le temps fonctionner avec toutes ces données ? J'ai vu / entendu un reportage au sujet d'un Malien, qui illustre ce que je dis. Ce monsieur travaille à la NASA et doit résoudre des conflits. Or il a une culture multiple. Il explique que pour travailler, quand c'est le résultat qui est primordial, il réfléchit en anglais ; quand c'est la dimension humaine qui doit primer, il réfléchit en malien ; quand ce n'est pas le résultat mais le raisonnement qui est premier, il réfléchit en français.

**Olivier Favereau :** Votre intervention m'amène à aborder deux points. Le premier point est que c'est bien la réalité qu'on cherche à appréhender dans une théorie, même si l'on passe pour cela par une modélisation et, pour répondre à votre intervention, oui, l'homme non-standard est celui qui

correspond le plus à celui que l'on rencontre dans la réalité. Et pour l'appréhender, je dois donc travailler avec d'autres disciplines comme la psychologie, le droit, etc. Or, les économistes puristes demanderont : « Pour faire de l'économie, est-ce qu'on a besoin d'aller chercher dans d'autres disciplines ? ». Si l'on fait cela, l'économie risque de tomber dans l'écueil de la carte à l'échelle 1, de n'être plus qu'une simple description de la réalité et donc de ne plus rien expliquer d'un point de vue théorique. D'où le choix d'une limitation du champ d'étude à celui de l'individu vu seulement comme un être calculateur. C'est une position de méthode. Du côté non standard, ce que je répondrais à l'économiste standard, c'est que, pour nombre de problèmes économiques aujourd'hui, on ne peut plus se contenter d'être seulement économiste, il faut s'ouvrir à la transdisciplinarité. Il s'agit toujours de faire de l'économie mais cela nécessite de déplacer les frontières de la discipline. Le second point que je voulais aborder c'est au sujet du conflit, dont on a parlé aujourd'hui. Ce serait une sorte de réponse à une question non posée car en regardant mon schéma, il semble se dégager que « le conflit, c'est bien », car plus il y a de possibilité de conflits, plus il y a de possibilités de coopération. Cependant, cette relation ne vaut qu'à l'intérieur d'une théorie, d'une grille d'analyse identifiée. À l'évidence, dans la réalité, le conflit ne semble pas si bénéfique. Dans la vie, je dirais : moins il y a de conflits et mieux c'est. Pour s'appliquer à la réalité en son entier, les systèmes d'analyse théorique doivent donc être plus complexes.

**Intervention de la salle destinée à Françoise Gadet :** *En rapport avec ce qui a été dit sur les malentendus et avec Culioli, on attribue cette boutade à Malraux : « l'étonnant ce n'est pas que les gens ne s'entendent pas mais plutôt comment ils s'entendent ». C'est prendre le contre-pied d'une conception naïve antérieure présupposant que nous pouvons nous entendre. À côté de ça, on dit aussi souvent : « les grands esprits se rencontrent ». Quelles peuvent en être là aussi les raisons et, donc, il y a peut-être un juste milieu ? Il semble également qu'il y ait plusieurs types de communication, c'est ce qui apparaît dans les nouvelles connaissances que nous avons du langage animal. Mais en termes de linguistique, de communication, qu'est-ce qui a aujourd'hui fondamentalement changé ? Y a-t-il des changements réels ? D'un point de vue théorique, sur les théories de la communication en général, dans ce qui nous a été présenté aujourd'hui, où dans la recherche actuellement, qu'y a-t-il de nouveau ?*

**Françoise Gadet :** Tout d'abord, il existe une frontière fondamentale entre l'utilisation d'un code et la mise en œuvre d'un langage. Pour le linguiste, lorsqu'on parle de *langage* informatique, de *langage* des plantes ou des animaux, ce n'est que de façon métaphorique. Ensuite, je dirais qu'aujourd'hui, la nouveauté en sciences du langage repose sur le calcul, l'inférence dans les situations d'échange. La communication paraît donc aujourd'hui mettre en œuvre quelque chose de beaucoup plus complexe que ce à quoi on la résumait avant : l'échange d'un message entre un locuteur et un récepteur.

**Michel Kreutzer :** Au sujet de la communication animale, il y a environ dix ans que cela a changé. On s'aperçoit aujourd'hui que dans la communication animale, il s'agit souvent de manipuler l'autre pour y trouver avantage, et si l'autre aussi y trouve avantage, c'est encore mieux puisque cela stabilise la relation. Ce constat n'a pu être formulé avant, parce que, selon l'époque, il peut être tout à fait inaudible.

**Françoise Gadet :** Ou parce qu'il est aussi fonction de l'accumulation de la connaissance.

**Jean Mouchon :** La « communication », c'est un fourre-tout complet. Ce n'est pas très glorieux comme discipline. Ce qui est un plus, ce qui est positif aujourd'hui, c'est le dialogue qui est en cours. C'est-à-dire le rapport entre situation et code, entre les économistes de système et ce qui se vit à l'intérieur. On constate aujourd'hui que Françoise Gadet, Olivier Favereau, et moi-même Jean Mouchon, avons des convictions, et qu'on peut se les dire, que l'on travaille sur des modèles, sur la communication sociale et la communication politique. Maintenant, on peut s'interroger et se demander s'il y a des communications interactives ? Il faut formaliser au maximum. Et puis confronter nos

propos avec la réalité. Dans les schèmes issus de Shannon, il y a un point de départ et un point d'arrivée. Or ce modèle est critiquable. Les modèles sont des plus, mais à ce jour, je m'en méfie. On a du retard en France, par rapport à ce qui se passe dans le contexte anglo-saxon. Ils travaillent depuis longtemps sur la rétroaction, c'est-à-dire comment cela se passe dans la réception du message, puis comment il est envoyé. Enfin, quelle est la place de la réalité par rapport à notre modèle d'analyse. On ne peut pas faire l'économie de la question de la réalité dans nos systèmes descriptifs.

**Philippe Bernier** : Au sujet de la théorie générale des conflits, on peut lire des auteurs comme Jullien, Freud, Je constate que la dimension corporelle et les affects n'ont pas été abordés aujourd'hui. Or l'approche corporelle de la situation a déjà été travaillée par Jacques Pain, il y a quelques années. Avant l'échange des mots, il y a les gestes et les échanges visuels notamment.

**Jacques Pain** : En effet, il existe des agressions indirectes, non verbales, dans les conflits. Il y a une place du corporel, il y a une place pour les gestes. Je vous renvoie à Bateson, Goffmann. Il y a aussi une coopération par le corps, bien avant qu'on ne parle.

*Léda Mansour (sciences du langage) à Jean Mouchon : Vous avez parlé tout à l'heure de médiateurs. Ceux-ci sont-ils des acteurs encore crédibles ? Ils semblent que les médias diffusent l'information en fonction des attentes supposées du récepteur qui, d'une manière réciproque, sélectionne indirectement ce qui est à rendre visible. Un réel médiateur ne devrait-il pas, quant à lui, dépasser les horizons d'attentes du récepteur ?*

**Jean Mouchon** : Pour leur défense, les journalistes répondent qu'ils travaillent dans l'urgence, et ils ont aussi leurs propres représentations. Mais, avec les médiateurs, ce qui apparaît, c'est un journaliste détaché de sa rédaction. Donc, il subit la méfiance de ses collègues puisqu'un jour il va revenir avec eux, en tant que journaliste. Mais les attentes réelles des spectateurs doivent être données au journaliste quand il travaille pour avoir des représentations réelles par le biais de la médiation, ce qui sera une émission interactive. La représentation ne doit pas être plus éloignée de la réalité aujourd'hui, elle doit suivre les évolutions du public. C'est pareil pour faire cours.

# L'émergence du réseau et des nouveaux modes de règlement des conflits à l'épreuve de Michel Foucault

Natacha ISRAËL

La multiplication des foyers de création du droit, l'affaiblissement de la souveraineté étatique, l'érosion de la représentation unitaire de la volonté nationale, et quelques-uns de leurs corollaires, tels l'enchevêtrement des systèmes normatifs et l'hybridation des savoirs juridiques, tous annoncent des « *temps difficiles à vivre pour le droit* »<sup>63</sup>, et par conséquent pour le règlement des conflits, l'organisation et la mise en ordre des rapports de coopération, à cause de ce qu'on dit être un glissement de la Loi générale et impersonnelle vers le contrat, le droit négocié, procéduralisé, de nos sociétés post-modernes. Nous proposons de poser quelques bases à la réflexion qui pourrait permettre, ultérieurement, d'apercevoir la nature du droit au-delà de ses mutations historiques, d'interroger l'efficacité du paradigme de la souveraineté pyramidale pour penser les changements institutionnels dont nos sociétés font l'épreuve, les nouveaux modes de négociation des normes sociales, les rapports de pouvoir et de coopération et, enfin, de reconsidérer l'utilité des travaux de Michel Foucault pour leur généalogie et la prospective.

## 1. La rencontre restée confidentielle de Michel Foucault et du droit

On prête à Michel Foucault l'hypothèse de la fin littérale du droit, dilué dans les disciplines, la normalisation et la gestion régulatrice du social, et celle d'un droit qui n'ait existé, dès lors, que sous la forme de la loi qui interdit et sanctionne ; il est encore dit de Foucault qu'il désapprouve aussi bien la souveraineté juridico-étatique que la régulation et / ou la gestion normalisatrice passée hors du cadre juridico-étatique, et de loin en loin, que la « gouvernance » est un modèle qui eût probablement reçu ses faveurs<sup>64</sup>. « *La volonté de savoir* », premier tome de l'*Histoire de la sexualité*, fait croire en effet au pronostic d'une substitution de la norme à la loi, de la régulation au droit, des techniques de gouvernement propres à la rationalité libérale à la souveraineté démodée des États.

---

<sup>63</sup> RICOEUR P., « La pluralité des instances de justice », in *Le Juste*, Paris, Esprit, 1995, pp. 140-142.

<sup>64</sup> BOAVENTURA DE SOUSA SANTOS, philosophe du droit, en page 3 de l'étude « Droit : une carte de la lecture déformée. Pour une conception post-moderne du droit », (in *Droit et société*, 10-1988), mentionne de Foucault son hypothèse de la « *fin littérale du droit* » sous la forme du « *remplacement du pouvoir juridique par le pouvoir disciplinaire* » ; Yves Michaud lui prête le rêve « *d'une politique qui ne serait assujettie ni au souverain ni au droit, ni à l'État* », (en page 36 du numéro de *Cités* consacré à « Michel Foucault : de la guerre des races au bio-pouvoir »), et Yves-Charles Zarka (dans le même ouvrage) décrit sa conception non juridique du pouvoir comme obstacle à penser le pouvoir autrement qu'à travers les rapports de guerre ; en extrapolant, cela revient à dire de Foucault qu'il rabat le droit et les institutions sur le social, lequel serait tout entier pétri par les rapports de force, et qu'il méconnaît la force instituante du droit.

S'il est malaisé de dire le dernier mot de Foucault sur le droit, cela paraît moins imputable à son hypothétique changement de trajectoire qu'à la difficulté d'appréhender des relations de pouvoir aussi diffuses et hétérogènes, fuyantes et infinitésimales, que celles dont la réalité semble faite, alors même que les concepts, jusqu'à l'opposition entre loi et norme, entre souveraineté étatico-juridique et gestion normalisatrice, tâchent de les enfermer dans des catégories lisibles.

La scène du droit et des institutions comporte de multiples points d'entrée, et le beau rideau lumineux du discours de la souveraineté juridique fait écran à des éclairages plus subtils, en clair-obscur. Foucault est fondé à faire une théorie non pas du droit mais au sin même de ce qu'il désigne comme droit et, selon les termes de Mathieu Potte-Bonneville, il « *situe son enquête dans cette zone grise où la règle de droit apparaît solidaire de faits, faits traversés et investis par d'autres types de règles, de sorte que l'opposition de l'idéal et du réel vient en quelque sorte couper, transversalement, celle du juridique et de l'extra-juridique* »<sup>65</sup> ; Mathieu Potte-Bonneville cite, à l'appui, Michel Foucault lors de la « Table ronde du 20 mai 1978 » :

*Programmes, technologies, dispositifs : rien de tout cela n'est l'« idéal-type ». J'essaie de voir le jeu et le développement des réalités diverses qui s'articulent les unes aux autres : un programme, le lien qui l'explique, la loi qui lui donne valeur contraignante, etc., sont tout autant des réalités (quoique sur un autre mode) que les institutions qui lui donnent corps ou les comportements qui s'y ajustent plus ou moins fidèlement.*<sup>66</sup>

Le droit contemporain se conçoit comme un système apprenant, voit son fonctionnement sur le mode de l'indétermination, d'un désordre qui n'est pas chaos mais épanouissement ou évanouissement en réseau. Ce dernier est doté de rationalité, contrairement à l'anarchie, mais il est dit, notamment par Luc Boltanski, ne pas pouvoir *faire* une cité, tant que font défaut les procédures d'ajustement entre les valeurs et les croyances, adaptées à la mobilité du « juste » et du « bien », et favorables à une éthique permettant au sujet de se ressaisir, au-delà des normes réticulaires, dans une pratique réfléchie de sa liberté ; autant de points essentiels que Foucault aura devancés et auxquels il aura consacré une belle partie de ses travaux.

## **2. Le droit retrouvé tel qu'il fonctionne en effet**

La critique adressée par Foucault à la théorie de la souveraineté ne vise pas à faire voir le droit comme une fiction seulement destinée à détourner les yeux des lieux et modalités selon lesquels se déploient véritablement les rapports de pouvoir, mais à convaincre qu'il faut décentrer son regard pour apercevoir l'endroit où les mailles sont plus lâches, où il y a la place pour une réflexivité, une interaction entre les forces instituant, plurielles, immanentes, du social. Afin de récupérer ce qu'est *en effet* le droit, Foucault entreprend la généalogie de la « *théorie de la souveraineté* » :

*Cette théorie, et l'organisation d'un code juridique centré sur elle ont permis de superposer aux mécanismes de la discipline un système de droit qui en masquait les procédés, qui effaçait ce qu'il pouvait y avoir de contamination et de techniques de domination dans la discipline qui garantissait à chacun qu'il exerçait à travers la souveraineté de l'État, ses propres droits souverains.*<sup>67</sup>

Contre une théorie du pouvoir qui pense son fonctionnement à partir du juridique, en termes juridiques, dont le modèle est celui d'un pacte scellé entre les sujets et le souverain instituant le droit, lequel prendrait toujours la forme de lois restrictives et transcendantes, Foucault s'équipe d'une microphysique des pouvoirs dont les règles sont immanentes et transforment l'exercice même du pouvoir au lieu d'être unilatéralement fixées au sommet de la pyramide.

---

<sup>65</sup> MATHIEU POTTE-BONNEVILLE, in « Foucault et le droit », intervention du 8 janvier 2003 auprès du groupe d'études « La philosophie au sens large », document disponible sur <http://www.univ-lille3.fr/Recherche/set/sem/PotteBonneville.html>

<sup>66</sup> FOUCAULT M., in *Dits et Écrits II*, n° 278, 1980, « Table ronde du 20 mai 1978 », p. 847.

<sup>67</sup> FOUCAULT M., in *Il faut défendre la société*, Paris, Hautes Études, Gallimard-Le Seuil, 1997, p. 33.

*Le souverain, la loi, l'interdiction, tout cela a constitué un système de représentation du pouvoir qui a été ensuite transmis par les théories du droit : la théorie politique est restée obsédée par le personnage du souverain. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une philosophie politique qui ne soit pas construite autour du problème de la souveraineté, donc de la loi, donc de l'interdiction.*<sup>68</sup>

En reconsidérant le discours tenu sur le droit et les différents usages du droit, Foucault propose de nouvelles distinctions conceptuelles capables de faire apparaître sa pluralité essentielle, la polyphonie de ses sources et modes d'application, entre « coutume », « création » ou production depuis un foyer unique, auto-engendrement et interlégalité. Précisons, en passant, que le but poursuivi par Foucault n'est pas seulement de « libérer » le droit de la tutelle du discours sur la souveraineté mais, au-delà, de « libérer » la rationalité politique des discours ordinairement servis sur l'« individu », l'« État » et leurs rapports.

C'est jusqu'au problème de la définition du droit que la pensée de Foucault permet d'interroger ; l'émergence d'un nouveau modèle du droit, en réseau, dans des sociétés dites post-modernes<sup>69</sup>, où s'observent désormais des frontières floues entre les règles juridiques et les formes non juridiques de régulation sociale, soulève la « *difficulté quasi-insurmontable* »<sup>70</sup> du « *vertige sémantique du concept de droit* »<sup>71</sup>.

### **3. Le paradigme de la pyramide et l'émergence du réseau à l'épreuve de Foucault**

Les formes et les modalités de la régularité juridique sont affectées aujourd'hui de telle sorte qu'elles obligent à « *repenser le droit* », selon la formule de Jacques Chevallier<sup>72</sup>, et avant même de pouvoir déterminer s'il y a ou non changement de paradigme, il faut constater l'opérabilité plus délicate des concepts traditionnels du droit « moderne » : la souveraineté, la hiérarchie des normes, le caractère unilatéral de la régulation étatique, le sujet de droit tels qu'ils nous étaient familiers sont désormais contestés. Une conception néolibérale du droit est en voie d'être consolidée par les « *juristes du marché* »<sup>73</sup>.

Un nouvel ordre juridique s'élève, semble-t-il, face à l'édifice étatique et celui-ci prendrait la mesure de la crise de la régulation contemporaine, dans le contexte où l'État-nation perd de sa superbe à l'échelle internationale, où il perd « *le contrôle de la règle de droit* », et à l'échelle nationale où « *le dominium du droit formel étatique est remis en cause* »<sup>74</sup>. La crise serait celle de l'idée de modèle plus encore que celle du modèle de l'État-providence et de son droit matériel ou du modèle de l'État-libéral et de son droit formel. Cette crise désigne, en profondeur, celle de la rationalité formelle, sinon

---

<sup>68</sup> *Ibid.* pp. 150-151.

<sup>69</sup> Cf. notamment CHOURAQUI A., « Normes sociales et règles juridiques : quelques observations sur des régulations désarticulées », in *Droit et société*, n° 13, 1989, p. 425.

<sup>70</sup> RIGAUX F., in *Introduction à la science du droit*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1974, p. 5.

<sup>71</sup> GOYARD-FABRE S., « Le droit, tâche infinie », in *Définir le droit*, t. 2, Droits, vol. 11, 1990, p. 25.

<sup>72</sup> In « Mondialisation du droit ou droit de la mondialisation ? », in C.-A. MORAND, *Le Droit saisi par la mondialisation*, Bruylant, 2001, p. 38. Laurent PECH, citant CHEVALLIER dans l'article qu'il a consacré à la « privatisation » du droit (« Droit et Gouvernance : vers une *privatisation* du droit », document de travail de la Chaire MCD, février 2004, Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie), ajoute et souligne, avec André-Jean ARNAUD, auteur pour sa part de « Critique de la raison juridique », vol. 2, *Gouvernants sans frontières - Entre mondialisation et post-mondialisation*, LGDJ, 2003, p. 43, que pour les juristes « *l'enjeu se situe au niveau de la découverte de la raison à l'œuvre dans ce nouveau type d'organisation et de régulation sociale. L'importance de la question réside dans le fait que, avec la globalisation, c'est d'un changement de paradigme qu'il s'agit* ». Il signale également la synthèse opérée par J.-B. Auby pour qui la globalisation « *s'est emparée et s'empare du droit, provoque en lui des phénomènes nouveaux de brassage, d'interconnection, de transversalité... qui transforment sa morphologie* », in *La Globalisation, le droit et l'État*, Montchrestien, 2003, p. 9.

<sup>73</sup> CHEVALLIER J., in *L'Évolution du droit administratif*, revue du droit public, 1998, p. 1794.

<sup>74</sup> PECH L., in *Droit et Gouvernance : vers une « privatisation » du droit*, document de travail de la Chaire MCD, février 2004, document disponible sur <http://www.chaire-mcd.ca/>, p. 14.

substantielle, et de leurs présupposés, qui sont, comme le soulignent de Schutter, Lebessis et Peterson : « *les phénomènes du monde répondent à des lois ; nous avons la capacité de mettre à jour ces lois ; l'exercice de nos connaissances doit permettre, à travers l'accumulation d'informations et leur traitement, d'agir avec efficacité dans le monde* »<sup>75</sup>. La mise en cause de ces postulats reconduit à Foucault et à son analyse des régimes discursifs, parmi lesquels celui de la souveraineté juridique. La force et le sérieux, le crédit, avec lesquels certains discours se sont imposés dans l'histoire, sont tels qu'ils ont fait parfois oublier la « base » et les demandes qui en émanent ; demandes de souveraineté, de loi, de punition ou de normalisation, demandes dont la circulation, à l'image d'un *Gulf Stream*, agit sur l'ordre juridique, modifiant son cours. Ainsi, la fin du monopole du droit pour les organisations étatiques ; une régulation centrale par la loi rendue difficile sinon impossible ; la légalité officielle dépassée parfois et de plus en plus par d'autres formes de contrôle social et de justice.

Une forme sociale s'explique, selon Foucault, à partir du système de pouvoir-savoir qui agit sur les existences individuelles en fonction des normes produites. La notion de « jeu » éclaire les stratégies et tactiques à l'œuvre au sein des différents régimes de pouvoir-savoir :

*Le langage ne trompe jamais non plus. Le langage, cela se joue. [...] d'une façon un peu analogue [...], pour analyser ou pour critiquer les relations de pouvoir, il ne s'agit pas de les affecter d'une qualification péjorative ou laudative massive, globale, définitive, absolue, unilatérale ; il ne s'agit pas de dire que les relations de pouvoir ne peuvent faire qu'une chose qui est de contraindre et de forcer. Il ne faut pas s'imaginer non plus qu'on peut échapper aux relations de pouvoir d'un coup, globalement, massivement, par une sorte de rupture radicale ou par fuite sans retour. Les relations de pouvoir, également, cela se joue ; ce sont des jeux de pouvoir qu'il faudrait étudier en terme de tactique et de stratégie, en terme de règle et de hasard, en terme d'enjeu et d'objectif.*<sup>76</sup>

Cette notion de « jeu » est extensible aux modes de production du droit ; la nature dynamique de la production du pouvoir et des normes de droit n'est pas récente, même si elle tend seulement à apparaître aux gouvernants et aux gouvernés. Le caractère *sui generis* de certaines normes de droit, comme celles de la Constitution européenne, « *emmêle les fils de la souveraineté plus qu'il ne les maille* »<sup>77</sup>. Sans doute faut-il, dès lors, renoncer à penser au moyen des anciens concepts de souveraineté, hiérarchie et territoire, face à une logique désormais plus matérielle que formelle, plus fonctionnelle qu'organique, dite encore « rhapsodique »<sup>78</sup> ou en « réseau »<sup>79</sup>.

Michel Foucault précise dans *La Volonté de savoir* que « *les relations de pouvoir-savoir ne sont pas des formes données de répartition, ce sont des "matrices de transformations"* »<sup>80</sup>. Le type de pouvoir et d'institutions visé par l'analyse, en vue de le comprendre ou de le critiquer, ne désigne aucunement une ère substituée, purement et simplement, au pouvoir souverain, mais des modalités de ce pouvoir, lequel coexiste toujours avec d'autres, en situation de domination ou, à l'inverse, dominé. Les savoirs, également, s'assujettissent les uns aux autres, selon des processus de *dédoublement*. La discontinuité, le jeu de distribution des pouvoirs, n'ont pas lieu entre des époques distinctes, qui se succéderaient, mais entre des « *savoirs qui se divisent le réel* »<sup>81</sup>.

<sup>75</sup> O. de SCHUTTER, N. LEBESSIS & J. PETERSON, in *La Gouvernance dans l'Union Européenne*, op. cit. p. 20.

<sup>76</sup> FOUCAULT M., in *Dits et écrits II*, « La philosophie analytique de la politique », 1978, pp. 541-542.

<sup>77</sup> La formule est empruntée à C. Franck, in « La souveraineté dans l'intégration européenne », *Cahiers du CRHIDI*, n° 7, Bruxelles, 1997, p. 138.

<sup>78</sup> VOGLIOTTI M., in *La « rhapsodie » : fécondité d'une métaphore littéraire pour repenser l'écriture juridique contemporaine*, RIEJ, n° 46, 2001, p. 156.

<sup>79</sup> Voir l'important ouvrage de F. OST et M. VAN de KERCHOVE, *De la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit*, Publication des Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, 2002, dont sont issues toutes les citations de juristes qui précèdent et qui a largement inspiré l'ensemble de nos propositions.

<sup>80</sup> FOUCAULT M., in *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, tel, Gallimard, Paris, 1976, p. 131.

<sup>81</sup> KECK F. et LEGRAND S., in « Foucault au Collège de France : un itinéraire », *Les Épreuves de la psychiatrie*, sous la direction de Guillaume Le Blanc et Jean Terrel, Presses Universitaires de Bordeaux, Histoire des Pensées, p. 69.

### 3.1 Un droit construit et capillaire plutôt que donné et hiérarchisé

Le droit a une histoire. En quelque sorte, Foucault dit de lui ce que Nietzsche affirma de la religion, la disant privée d'origine, sans *Ursprung* ; « elle a été inventée, il y a une *Erfindung* de la religion. À un moment donné, quelque chose est arrivé, qui a fait apparaître la religion. La religion a été fabriquée »<sup>82</sup>. Ainsi, sommes-nous tentés de filer la métaphore non guerrière d'un droit jamais armé du casque de Jupiter mais apparu modestement, dans un frémissement un peu sourd, puis inventé au jour le jour, comme « technique », par une suite de mécanismes inavoués et de luttes ; ni inscrit dans la nature humaine, ni lumière tombée d'un ciel de transcendance, ni origine, ni absolument produit du combat quotidien des mesquineries, le droit est contre-instinctif et contre-naturel.

*Le monde ne cherche absolument pas à imiter l'homme, il ignore toute loi. Gardons-nous de dire qu'il y a des lois dans la nature. C'est contre un monde sans ordre, sans enchaînement, sans forme, sans sagesse, sans harmonie, sans loi, que la connaissance doit lutter.*<sup>83</sup>

L'ethnologue Bruno Latour se fait l'écho de cette conception des savoirs humains et des régimes discursifs, lorsqu'il écrit :

*La nature a cessé de fournir l'indiscutable fondement permettant aux cultures de devenir, par contraste, comparables. Ni l'objectivité, ni l'efficacité, ni la rentabilité n'ont résisté aux enquêtes de l'anthropologie des sciences, des techniques et des marchés.*<sup>84</sup>

La nouvelle diplomatie entre savoirs, appelée de leurs vœux aussi bien par Michel Foucault que par Bruno Latour, nous met sur la voie qui pourrait avoir conduit le premier d'un sujet ayant évolué de l'homme massif et religieux, à l'homme clivé, séparé de sa vérité par les motifs secrets de l'inconscient, aux agissements dispersés, dont les institutions et les formes juridiques ont évolué à leur tour de la pyramide au réseau, ou au « rhizome » deleuzien.<sup>85</sup>

### 3.2 L'érosion de la Loi : la polyphonie et la procéduralisation du droit

Dans un texte prémonitoire<sup>86</sup>, prononcé en 1977 devant le Syndicat de la Magistrature, Foucault détaille sa conception de l'évolution du travail de la justice, des juges, et de ce qu'il désigne comme des organismes nouveaux appelés à se développer dans la perspective de règlements d'un nouveau type :

*Ce qui est caractéristique, c'est que ces organismes prendront des décisions – et auront le pouvoir de les faire appliquer – qui ne seront pas de l'ordre de la sanction, de la punition au sens où le système pénal l'entend. Ce seront des sanctions d'un type relativement nouveau, puisque dans la plupart des cas les instruments qui lui seront donnés seront des instruments qui auront à jouer au niveau de l'information [...] Rapport [...], publiés dans la presse ou*

<sup>82</sup> FOUCAULT M., in *Dits et écrits* I, « La vérité et les formes juridiques », n° 139, 1974, p. 1411.

<sup>83</sup> FOUCAULT M., in *Dits et écrits* I, « La vérité et les formes juridiques », n° 139, 1974, p. 1414.

<sup>84</sup> LATOUR B., in *La Fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État*, La Découverte, armillaire, 2002, p. 263.

<sup>85</sup> À propos de l'apparition d'un nouveau processus de réglementation juridique à caractère organique, Mireille DELMAS-MARTY, Professeur à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Membre de l'Institut Universitaire de France, écrit : « la norme n'a plus alors la rigidité marque de la réglementation traditionnelle déterminant un espace juridique clos, homogène et hiérarchisé (homogène parce que hiérarchisé). Différente, la régulation se développe dans un nouvel espace, « non-euclidien », conçu comme un champ ouvert et hétérogène, organisé selon des connexions multiples, comme des lignes de fuite ou des rhizomes [...]. Espace rhizomatique de la régulation qui ne s'oppose pas à l'espace pyramidal de la réglementation comme deux modèles antagoniques, car il n'y a aucune symétrie entre eux. » Citant Deleuze et Guattari, elle ajoute : « l'un agit comme modèle, l'autre agit comme processus immanent qui renverse le modèle et ébauche une carte, même s'il constitue ses propres hiérarchies, même s'il suscite un canal despotique. Il ne s'agit pas de tel ou tel endroit sur la terre, ni de tel moment dans l'histoire, encore moins de telle ou telle catégorie dans l'esprit. Il s'agit du modèle qui ne cesse pas de s'ériger et de s'enfoncer, et du processus, qui ne cesse pas de s'allonger, de se rompre et de reprendre. », in *Les Nouveaux lieux et les nouvelles formes de régulation des conflits*, disponible sur <http://www.reds.msh-paris.fr/communication/textes/cplx01.htm>.

<sup>86</sup> « Michel Foucault à Goutelas : la redéfinition du "judiciaire" » : le texte est une transcription des propos tenus par Michel Foucault en 1977, lors d'un séminaire de réflexion organisé par le Syndicat de la Magistrature. Il a été publié, après la mort de Foucault, dans la revue du S.M., *Justice*, n° 115, pp. 36-39.

*dans les organismes du monopole de l'État, [...] livre de remontrances, [...] système de blâme, [...] bref, un appel continu à l'opinion, c'est-à-dire que c'est à l'intérieur du système de l'information que les fonctions prises par ces organismes trouveront leur place.*

La pensée de Foucault, au-delà de sa perspicacité, est une invite constante à mettre en relation les formes labiles, multiples, convertibles, du pouvoir. Ces relations excèdent la question des institutions, de l'autorisation ou de la délégation du pouvoir sous la forme d'un contrat qui, sans être ni fausses ni secondaires, sont des représentations à réintégrer au tableau plus général du « réseau social », à la relation entre gouvernants et gouvernés qui, Foucault le dit à maintes reprises, se provoquent mutuellement, s'émulent, rivalisent. Ainsi pourra-t-on comprendre, sans doute, que l'ajustement perpétuel entre forces congédie la question traditionnelle des rapports entre autorité et liberté, et que soient envisageables des espaces de liberté là où il y avait, plutôt que des vides juridiques, absence de menace, de danger, là où n'existaient ni besoin de prévention ni celui de répression. On ne doit plus s'étonner, non plus, que les besoins de prévention et de répression, s'ils furent longtemps les « privilèges » de la souveraineté juridique et étatique et objets de son discours, soient peu à peu intériorisés par la société (dite « civile »), par les sujets s'emparant de ces objectifs et autoréglant leurs activités pour se prémunir eux-mêmes contre les dangers identifiés, et réprimer, par un système de blâme, de *boycott*, d'information (dont le *Web* est une belle illustration), les écarts de conduite et les atteintes aux libertés.

Le fait que les acteurs privés autoréglent aujourd'hui leurs activités, et ce dans une proportion croissante, n'est pas foncièrement neuf. La nouveauté consiste bien davantage en ce que les normes privées s'appliquent désormais à grande échelle et sur des points qui relevaient auparavant de l'autorité de l'État. L'irruption de l'éthique dans le champ de l'économie est assortie de la prétention des normes privées à dire l'intérêt général, à l'échelle internationale. Le risque de monopoles et alliances entre les firmes transnationales et les Organisations Non-Gouvernementales annonce les difficultés à venir en termes de représentation et de légitimité, et celles de la concurrence entre les normes, de l'articulation entre droit positif et normes privées, du rôle de l'État. Les interactions sont multipliées entre acteurs privés, acteurs publics et citoyens dans les procédures d'élaboration du droit, et celle-ci ne viennent pas contredire ni annuler mais compliquer le rôle des juges, notamment à cause des arbitrages<sup>87</sup> qu'ils doivent rendre, plus nombreux, autour de comportements et populations vulnérables et d'intérêts finalisés par des objectifs socio-économiques, du développement des formes procéduralisées de l'action administrative, du droit « négocié », et à cause des médias qui « *s'instituent enquêteurs, juges d'instruction ou procureurs* » et « *doublent ainsi le fonctionnement normal des institutions et des procédures* ». <sup>88</sup>

L'analyse de Foucault prévoit encore un autre phénomène d'enchevêtrement dans les relations qui se nouent entre les instances de résolution des conflits et les citoyens : les juges, certes, s'affranchissent de plus en plus des pouvoirs étatiques, et la jurisprudence comme source du droit est « *contemporaine du déclin de la loi en droit interne* »<sup>89</sup>, mais ils subissent en retour le contrôle de l'opinion, de la société civile, relayée par le système d'information au sein duquel ils ont pris place. Cet appel continu à l'opinion, mentionné par Foucault, montre l'importance du rôle des citoyens dans l'établissement de la norme et dans le choix de la sanction ou du règlement. S'il est probable qu'aucun système juridique n'ait jamais consacré le modèle d'une justice imposée unilatéralement et sur le mode

---

<sup>87</sup> Il est aussi parfois évoqué le « gouvernement des juges », à cause de ce qu'ils sont aujourd'hui en charge de régler des litiges collectifs et non plus seulement individuels. Comme l'annonçait Foucault, de véritables questions de société sont confiées à leur juridiction, outre les différends entre particuliers, et leur action devient, pour certaines questions, « politique » au sens propre : celui du règlement des affaires de la cité.

<sup>88</sup> LENTZEN E. et PANIER C., in *La Justice dans la tourmente. Des pouvoirs et des faits*, Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1533, 1996, p. 16.

<sup>89</sup> OST et VAN de KERCHOVE, in *De la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit*, op. cit. p. 102.

autoritaire, à l'état pur, « *la situation actuelle nous met en présence d'un modèle de plus en plus hybride où, selon les cas, les justiciables jouent un rôle actif [...]* »<sup>90</sup>.

C'est, d'après André-Jean Arnaud, l'indice d'un droit

*en rupture avec l'idéologie normalisatrice inhérente à la modernité, à la philosophie du droit et de l'État patiemment et savamment construite du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles ; en rupture également avec l'épistémologie positiviste et ses conséquences en logique et en science de l'argumentation. Désormais, le droit ne peut plus être conçu comme un système clos, le produit d'un progrès inhérent au type de connaissance positiviste qui le sous-tend et entériné par la volonté nationale au travers de sa représentation démocratique, inéluctable, irréversible.*<sup>91</sup>

### **3.3 Deux des clés du droit post-moderne : la pluralité et l'interlégalité**

Les aspects et questions autrefois pris en charge par la loi « générale, impersonnelle et égale » destinée à tous les sujets de droit semblent renvoyés à la transaction et au contrat. Le « Léviathan » imploserait partiellement au profit d'une organisation en réseaux tissant des liens horizontaux, renforçant l'autonomie des sujets de droit et leur capacité à élaborer eux-mêmes les normes qui leur seront applicables.

Les paradigmes sont en concurrence, en lutte les uns contre les autres ou alliés localement, et la pensée de Foucault nous aide particulièrement à saisir leur co-détermination et enchevêtrement. C'est tout le corps du social que la logique du « *bottom up* »<sup>92</sup> semble parcourir sans qu'on puisse pour autant rabattre le droit sur un phénomène seulement discursif. Plus subtilement, la première fait apparaître la nature transversale du second, logée entre matérialité et idéalité ; et la convergence entre les besoins et aspirations des gouvernés et ceux des gouvernants signale un mode de contrôle et de régulation où la loi tend à fonctionner comme un principe d'économie du pouvoir.

Ainsi que le souligne Foucault, le libéralisme ne peut pas arbitrer les intérêts « *sans être en même temps gestionnaire des dangers et des mécanismes de sécurité / liberté, du jeu sécurité / liberté qui doit assurer que les individus ou la collectivité seront le moins possible exposés aux dangers* »<sup>93</sup>. Plus loin, Foucault peut donc affirmer : « *Liberté économique, libéralisme au sens que je viens de dire et techniques disciplinaires, [...] les deux choses sont parfaitement liées* ». Plus encore, le contrôle n'est plus, à terme, le contrepoids nécessaire à la liberté, mais son « *principe moteur* ».

Libertés et contrôles vont encore aujourd'hui de pair mais sur fond de désinstitutionnalisation ou de déréglementation *en surface*<sup>94</sup>. L'insécurité juridique issue de la procéduralisation et de la contractualisation du droit, de la fin du monopole de l'État sur la contrainte légitime, des hiérarchies

<sup>90</sup> OST et VAN de KERCHOVE, in *De la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit*, op. cit. p. 107.

<sup>91</sup> ARNAUD A.-J., in *Critique de la raison juridique*, op. cit., p. 41.

<sup>92</sup> Celle-ci désigne une manière de légiférer inspirée par les besoins formulés par la base, plutôt que selon des planifications définies au sommet d'une hiérarchie, et désigne donc, aussi bien, un modèle « *hétéroarchique* », de « *domination sans maître* », ainsi que l'écrit G. TEUBNER, in « Les multiples corps du roi : l'auto-destruction de la hiérarchie du droit », *Philosophie du droit et droit économique, quel dialogue*, Paris, Frison-Roche, 1999, p. 313.

<sup>93</sup> « Le libéralisme comme nouvel art de gouverner », in *Naissance de la biopolitique*, texte établi par M. SENELLART, extrait de la 3<sup>e</sup> séance (24 janvier 1979), Paris, Gallimard-Le Seuil, Hautes Études, 2003.

<sup>94</sup> Les institutions viseraient désormais un *optimum* d'efficacité même au prix de l'effectivité de leurs normes. Si la tendance à la régulation doit l'emporter complètement sur la réglementation juridique, il conviendra de s'interroger sur l'opportunité et sur l'efficacité à venir des techniques de droit classiques, c'est-à-dire la loi, pour la lutte contre certaines infractions à l'ordre et aux libertés individuelles. Internet offre un exemple pointu de complexité et de mutations rapides dont la régulation est vouée, par suite, à n'être que formelle. La technique du « droit mou » a pour spécificité de laisser au débiteur de l'obligation un haut niveau de discrétion dans le respect des seuils ou des résultats visés. Les acteurs conservent une marge d'appréciation importante quant aux moyens et stratégies à mettre en œuvre pour les atteindre. L'État se borne à superviser de façon distante et se réserve la possibilité d'intervenir en cas de situation très problématique.

enchevêtrées, parfois illisibles, entre normes nationales et normes supranationales, nourrit certaines des préoccupations sécuritaires du droit et conduit à la redéfinition quasi-infinie du judiciaire et du rôle de l'État.

Il y aurait, dès lors, une continuité de la structure pyramidale à celle du réseau ou à l'espace rhizomatique conceptualisé par Mireille Delmas-Marty. Le pouvoir semble circuler de la souveraineté juridique aux individus et au marché. Ces rapports de pouvoir façonnent la production du droit et son application, mais l'impérialisme les guette car seuls les États très développés peuvent « entendre » les demandes de leurs citoyens autant que reprendre la main, pour la contenir, sur l'inflation de la privatisation du droit. Les États aux faibles ressources ne sauraient résister qu'avec difficulté à l'importation de « codes » clé-en-main occidentaux.

La pluralité juridique déjà visée par Foucault dans ses travaux sans être toutefois conceptualisée comme telle, n'est plus celle des anthropologues qui conçoivent comme entités autonomes les ordres juridiques d'un même espace politique, mais celle d'une superposition d'espaces juridiques, comme l'écrit Boaventura de Sousa Santos :

*Nous vivons dans un temps de légalité poreuse ou de porosité juridique, où de multiples réseaux d'ordres juridiques nous forcent constamment à des transitions ou à des empiètements. Notre vie juridique se caractérise par le croisement de différents ordres juridiques, c'est-à-dire l'interlégalité. L'interlégalité est la contrepartie phénoménologique de la pluralité juridique, ce qui fait qu'elle et le deuxième concept-clé d'une conception post-moderne du droit.*<sup>95</sup>

La fragmentation de la légalité n'est pas nécessairement chaotique. Il s'agit d'une construction sociale obéissant à des règles ; le marché lui sert notamment de modèle, sous l'effet de la raison instrumentale propre au libéralisme et de son penchant pour le contrat. Celui-ci ne désigne pas le « contrat social » de l'Âge Classique ; il est l'instrument privilégié du droit autorégulé en même temps qu'il est le motif au durcissement du droit mou. Certes, la loi n'est plus la seule initiatrice de la fabrication des normes mais elle doit encore, pour quelque temps au moins, encadrer l'autorégulation, la grande mobilité des valeurs néolibérales, la demande de sécurité des divers partenaires sociaux. Fait particulier, il n'est plus même besoin du panoptisme pour déployer des contraintes et surveillances, intérioriser peu à peu les sujets à travers le « réseau ». Du haut de la pyramide, un regard vigilant s'emploie encore à observer tandis que, dans le réseau, tout est contrôlé à distance *via* des médiations variées (organismes auxquels on a délégué la production et l'application de normes) puis, peut-être, de façon immédiate ; le sujet se prenant lui-même comme objet, face à l'universel, de la norme, qu'elle reçoive le nom de « l'éthique » ou de la violence infligée à soi, ce qui doit pouvoir motiver d'autres investigations.

---

<sup>95</sup> DE SOUSA SANTOS B., « Droit et société », 10-1988, « Droit, une carte de la lecture déformée. Pour une conception post-moderne du droit », in *Journal of law and society*, vol. 14, n° 3, p. 403.

## Bibliographie

DELMAS-MARTY M., *Les nouveaux lieux et les nouvelles formes de régulation des conflits*, disponible sur <http://www.reds.msh-paris.fr/communication/textes/cplx31.htm>

DE SOUSA SANTOS B., « Droit : une carte de la lecture déformée. Pour une conception post-moderne du droit », in *Droit et société*, 10-1988.

FOUCAULT M.,

*Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, Tel, Gallimard, 1976.

*Il faut défendre la société*, Paris, Gallimard-Le Seuil, Hautes Études, 1997.

« La redéfinition du judiciaire », revue du syndicat de la magistrature, *Justice*, n° 115.

*Dits et écrits I, 1954-1975*, Quarto, Gallimard, 2001 :

*La Naissance d'un monde*, n° 68, 1969.

*La Vérité et les formes juridiques*, n° 139, 1974.

*Dits et écrits II, 1976-1988*, Quarto, Gallimard, 2001 :

*La Philosophie analytique de la politique*, n° 232, 1978.

*Table ronde du 20 mai 1978*, n° 278, 1980.

« Le Libéralisme comme nouvel art de gouverner », in *Naissance de la biopolitique*, texte établi par M. SENELLART, extrait de la 3<sup>e</sup> séance (24 janvier 1979), Paris, Gallimard-Le Seuil, Hautes Études, 2003.

FRANCK C., « La souveraineté dans l'intégration européenne », *Cahiers du CRHIDI*, n° 7, Bruxelles, 1997.

GROS F., *Michel Foucault*, PUF, Coll. Que sais-je ?, 2<sup>e</sup> éd. 1998.

KECK F. et LEGRAND S., « Les épreuves de la psychiatrie », in *Foucault au Collège de France : un itinéraire*, sous la direction de Le Blanc G. et Terrel J., Presses Universitaires de Bordeaux, Histoire des Pensées, 2003.

LATOURE B., *La Fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État*, La Découverte, Armillaire, 2002.

LE BLANC G., « Les indisciplinés ou une archéologie de la défense sociale », in *Foucault au Collège de France : un itinéraire*, sous la direction de Le Blanc G. et Terrel J., Presses Universitaires de Bordeaux, Histoire des Pensées, 2003.

MICHAUD Y.A., « Des modes de subjectivation aux techniques de soi : Foucault et les identités de notre temps », in *Michel Foucault : de la guerre des races au bio-pouvoir*, Cités, 2 - 2000, PUF, 3<sup>e</sup> édition, janvier 2001.

MICHAUD Y.A., « La gouvernance », *Le Nouvel Observateur*, Hors-série, n° 55, juillet-août 2004.

MONOD J.-C., *La Police des conduites*, Coll. Le Bien commun, Michalon, 1997.

OST F. et VAN DE KERCHOVE M., *De la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit*, Publication des Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, Droit, 2002.

PECH L., *Droit et Gouvernance : vers une « privatisation » du droit*, document de travail de la Chaire MCD, document disponible sur <http://www.chaire-mcd.ca/>, février 2004.

POTTE-BONNEVILLE M., *Foucault et le droit*, intervention du 8 janvier 2003 auprès du groupe d'études « La philosophie au sens large », document disponible sur <http://www.univ-lille3.fr/Recherche/set/sem/PotteBonneville.html>

TERREL J., « Les Figures de la souveraineté », in *Foucault au Collège de France : un itinéraire*, sous la direction de Le Blanc G. et Terrel J., Presses Universitaires de Bordeaux, Histoire des Pensées, 2003.

ZARKA Y.-C., « Foucault et le concept non juridique du pouvoir », in *Michel Foucault : de la guerre des races au bio-pouvoir*, Cités, 2 - 2000, PUF, 3<sup>e</sup> édition, janvier 2001.

**FIN DE LA JOURNÉE DU 3 DÉCEMBRE 2004.  
PROCHAIN SÉMINAIRE LE 8 AVRIL 2005,  
SALLE DES COLLOQUES, BÂT. B  
« LES FIGURES DU SUJET »**